



Ville de Rognac

Conseil Municipal du 26 février 2015

Mr Le Maire : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.

Appel effectué par Mr Guillaume.

Comme d'habitude conformément à la loi du 13 août 2004 je vous demande s'il est possible de désigner la secrétaire de séance sans passer par le vote secret. Pas de problème ?

Donc, je vous propose Mme Millancourt comme secrétaire, à moins qu'il y ait d'autres candidats qui veuille se porter volontaire ? En général ça se bouscule pas au portillon. Pas d'objection ? Merci pour elle.

Mr Le Maire : Voilà donc je vous rappelle qu'à la fin de ce conseil municipal il y a des documents à signer par tous les membres présents ne partait pas sinon on sera obligé de vous rappeler. Donc s'il y en a qui refusent de signer il faut qu'ils le signalent à la secrétaire nominativement en disant "je suis Monsieur ou Madame untel et je refuse de signer". Voilà, Ceci étend dit.

Nous passons à l'ordre du jour. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Compte rendu des décisions prises par Le Maire depuis le dernier conseil municipal. Des questions ?

Mr Le Rudulier : Juste une petite précision par rapport à la convention de prestation services "aide à l'archivage", il faut comprendre 300 € par jour bien évidemment.

Mr Molino : Par prestation. Donc multiplié par 20.

Mr Le Rudulier : Absolument.

Mr Le Maire : C'est le CDG qui nous met quelque'un disposition. Donc on prend acte.

Nous passons à l'ordre du jour proprement dit donc compte de gestion 2014 - budget annexe des pompes funèbres, Mr le Rudulier.

Mr Le Rudulier : Le comptable public arrête donc son compte de gestion qui fait écho au compte administratif, là il s'agit du budget annexe des pompes funèbres avec un résultat de clôture 2013 en matière d'investissement de 47 034,86 et en fonctionnement de 19 061,51. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Ici c'est la même chose pour le budget principal. Compte de gestion 2014.

Mr Le Rudulier : Voilà on aura l'occasion d'y revenir plus précisément dans le cadre du compte administratif, en tout état de cause le trésorier-payeur donc le comptable public a arrêté un résultat cumulé 2014 de 5 576 064 €.

Mr Le Maire : 01.

Mr Le Rudulier : 01, désolé j'ai oublié les centimes.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc le rapport n°4, le rapport n°5, ce sont les deux comptes administratifs, un des budgets des pompes funèbres et l'autre du budget principal et comme la loi m'oblige je suis obligé de vous laisser.

Mr Le Rudulier : Alors s'agissant du rapport n°4 c'est le compte administratif 2014 sur le budget annexe des pompes funèbres, comme il est identique au compte de gestion je ne sais pas si ça vous interpelle en tant que tel ou si on peut passer au vote ? S'il y a des questions ? Non. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Donc le rapport n°5, le compte administratif 2014 si vous voulez bien je vais lire une petite intervention pour expliquer peut-être différents chiffres. Ce rapport est traditionnel mais il n'en est pas moins essentiel pour la collectivité. Il doit intervenir avant le 30 juin de chaque année civile. C'est l'occasion pour le conseil municipal de mettre en débat la réalisation du budget primitif et du budget secondaire puisqu'on a eu un budget supplémentaire cette année, pour l'année précédente pardon. Moins connu des rognacais que le vote du budget, l'examen du compte administratif d'une collectivité publique est un temps fort et important de la vie démocratique locale. C'est l'occasion de mesurer la crédibilité d'un projet municipal, car on peut tout promettre et peut tenir. Alors je ne vais pas reprendre, si vous le voulez bien, ligne par ligne ce compte ou les éléments du compte administratif que vous avez entre les mains, mais comme vous pouvez le noter il s'agit d'un compte administratif qui peut être qualifié d'excellent, puisqu'il dégage un résultat positif sur l'exercice budgétaire, en ce qui concerne le fonctionnement de plus de 2,1 millions d'euros, un excédent de fonctionnement cumulé de plus de 4,9 millions d'euros, permettant d'atteindre la somme de 5,7 millions d'euros en clôture de l'exercice au regard des sections budgétaires, c'est-à-dire le fonctionnement et l'investissement. Ceci nous aura donc permis de clôturer les six années d'investissements exceptionnels à hauteur de 30 millions d'euros au profit de la ville de Rognac en refusant tout recours à l'emprunt, toute augmentation des taux communaux en matière de fiscalité et sans que cela n'altère notre capacité d'autofinancement. Ces très bons résultats répétés depuis plusieurs années n'ont été atteints que grâce à la parfaite maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, garant de notre capacité à assumer nos engagements à venir. Pour preuve, les charges à caractère général, second poste par l'importance des dépenses de fonctionnement, connaissent une évolution de 1,37 % par rapport à 2013, cela traduit un contrôle très maîtrisé de la dépense par l'ensemble des services qu'il convient de remercier. Un important travail de rationalisation a donc été réalisé pour être totalement exhaustif, il est également très important de noter que le principal poste en volume le chapitre 012, charges de personnels, qui évolue cette année de 5,71 %. Cette évolution est liée principalement à des causes exogènes telles que la réforme des rythmes scolaires, le reclassement des catégories C, la GIPA et les augmentations des charges patronales. Néanmoins c'est un exercice réussi dans ce domaine en dépit des mesures décidées, encore une fois, nationalement, alourdissant ce poste budgétaire grâce à l'effort de rigueur et de rationalisation qui a été réalisée notamment sur le recrutement contractuel de remplacement et de renforts. S'agissant maintenant de leurs recettes de fonctionnement, celles-ci sont en léger recul de 1,40 %, mais la terre que très légèrement le résultat de l'exercice. Par ailleurs il convient de souligner que si nos produits services connaissent une solution notable de 8,4 % c'est en particulier grâce à une augmentation conséquente de la fréquentation de nos structures municipales, notamment dans le domaine de la restauration scolaire et des structures jeunesse du fait d'une politique tarifaire très attractive et respectueuse des moyens contributifs de chaque famille rognacaise. Ce compte admiratif est aussi la preuve d'une sincérité de

prévision d'une rigueur de gestion exceptionnelle. En termes de taux de réalisation des dépenses d'équipement, c'est-à-dire le pourcentage de réalisés actées par rapport aux prévisions affichées un an auparavant à travers le budget primitif, nous sommes à près de 80 % des crédits inscrits sur les opérations individualisées. Les chiffres parlent donc de même nous avons fait ce sur quoi nous étions engagés. Enfin pour conclure la ville de Rognac possède donc une structure budgétaire saine et dynamique, que nous envient bien des villes de France de même strate, la relative stabilité du niveau de recettes réelles de fonctionnement (-1,4 %) nous permet ainsi d'atteindre un niveau d'épargne plus que raisonnable, je l'ai dit tout à l'heure (2,1 millions d'euros), et ce malgré une hausse de nos dépenses réelles de fonctionnement de 4,22. Notre endettement nul à ce jour est plus qu'appréciable en période d'incertitudes économiques et financières. Notre taux d'épargne qui se situe à plus de 10 % de nos recettes réelles de fonctionnement, semble également stabilisé à un niveau actuel pour la collectivité, ce qui témoigne encore d'une gestion saine et rigoureuse qui nous permet d'envisager sereinement l'avenir. L'ensemble des indicateurs à notre disposition attestent donc, s'il en était besoin, d'une gestion apaisée des finances de la collectivité dans leurs grands équilibres. Nous sommes cependant conscient que la période qui s'ouvre devant nous sera délicate et qu'en dépit d'une gestion saine nous devons travailler avec la plus grande sobriété dans notre fonctionnement comme dans la définition de nos projets d'investissement, j'aurais d'ailleurs l'occasion d'y revenir dans quelques instants à travers le débat d'orientation budgétaire. Sobriété, stabilité de la pression fiscale, dégagement de nouvelles ressources de formes innovantes de financement, amélioration également de la tête des services rendus au public par la collectivité, restent pour nous des piliers importants de notre doctrine budgétaire. L'approbation du compte administratif 2014 est aussi pour nous occasion de rappeler que si nous sommes dans une situation financière honorable, ne pouvant encore probablement progresser en matière de bonne gestion pour faire de Rognac une ville innovante et exemplaire en matière de finances publiques et faire si ce n'est plus avec moins, mieux avec autant. Merci.

Mr Molino : Avant toute chose, nous aurions aimé que le détail du compte administratif soit joint au rapport. Ce qui n'a pas été le cas. Le détail du compte administratif, cela dit, pardon ?

Mr le Rudulier : consultable au secrétariat général, il me semble.

Mr Molino : oui oui je les ai récupérés auprès de vos services financiers que je remercie d'ailleurs de l'accueil qui nous a été réservé pour le récupérer. Vous conviendrez que si on n'a pas ce détail là, par rapport au document que vous nous fournissez il est difficile de faire une étude approfondie des chiffres.

Mr Le Rudulier : absolument. Ça dépend jusqu' où vous voulez aller effectivement.

Mr Molino : voilà. Donc nous allons prendre soin de reprendre point par point les chiffres des grands chapitres du compte administratif, car soit nous avons des commentaires à faire, soit nous avons des questions à poser. Dans la section fonctionnement en ce qui concerne le chapitre 11 : charges à caractère général. Si en valeur globale la somme n'évolue guère entre 2013 et 2014, nous souhaiterions avoir des explications sur les postes suivants : il y a une augmentation de 70 000 € du poste « eau et assainissement ». C'est le compte 60 611 soit plus de 45 % que 2013. Et nous souhaiterions savoir pour quelle raison cela a augmenté de façon aussi importante d'autant plus que sauf erreur de ma part, dans un « Rognac info » il avait été dit que la

facture d'eau devait diminuer parce qu'il y avait une renégociation des contrats au niveau de l'Agglopôle.

Mr Le Rudulier : oui mais je ne sais pas si au niveau des contrats au niveau de l'Agglopôle justement, nous sommes considérés comme des gros consommateurs en matière d'eau donc on a une surtaxe. Et c'est cette surtaxe que vous retrouvez au niveau financier. Ça n'est pas la consommation qui a évolué mais c'est simplement le principe de facturation.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Rudulier : en fait «Agglopôle Provence » encourage les économies « d'énergie » en faisant des tarifs progressifs et plus on consomme, plus on paye. Voilà.

Mr Molino : d'accord. Cette évolution c'est une surtaxe ?

Mr Le Rudulier : oui, c'est la surtaxe au-dessus de je sais plus combien de m³. Il faudra demander au vice-président des dégâts à l'eau. C'est lui qui avait négocié les contrats mais ceci explique cela.

Mr Molino : très bien. On a été également surpris de voir le poste « entretien du bâtiment » baisser de près de 150 000 €, en 2014 par rapport à 2013. Est-ce que vous avez des explications à donner sur cette baisse conséquente ?

Mr Le Rudulier : effectivement on vient de notifier un marché tout corps d'état. Donc qui a été notifié au mois de novembre – début décembre, en fait on a pris, les services ont pris du retard dans la gestion de ce marché et n'ont pas pu déclencher les bons de commandes liés aux entretiens du patrimoine bâti. Comme il n'y a pas de report en fonctionnement, puisque vous me parliez de fonctionnement, vous allez retrouver toutes ces dépenses cette année en début d'année voilà.

Mr Molino : en 2015 d'accord. Le poste «prime d'assurance », nous voyons l'augmentation du poste de près de 42 %, soit une augmentation de 24 000 € par rapport à 2013. Est-ce que c'est dû à l'espace Saint Jacques, au moulin des arts, ou est-ce que c'est une augmentation de tarif ? Parce que ça fait quand même 42 % d'augmentation et ça fait beaucoup.

Mr Le Rudulier : non, c'est parce qu'on est obligé effectivement d'assurer. En fait, notre patrimoine grandit et on est obligé d'assurer en tant que tel, on a été obligé d'assurer les centres de vie, le centre culturel et donc ça fait un surcoût au niveau de ces assurances.

Mr Molino : ça fait quand même 42 % c'est énorme pour des bâtiments.

Mr Le Rudulier : c'est énorme, j'en conviens.

Mr Molino : ils sont grands certes mais ils ne sont pas non plus,

Mr Le Rudulier : oui mais qui sont ouverts aussi à la location donc il y a une couverture d'assurance supplémentaire et ça n'est pas anodin quand même.

Mr Molino : oui ça n'est pas anodin en termes de charge de fonctionnement effectivement. Est-ce que vous pouvez nous dire à quoi correspond le poste « autres frais divers » parce qu'il y en a quand même pour 289 000 €, avec une augmentation de

près de 66 000 €, ce qui fait 30 % d'augmentation ? Alors ça n'est pas détaillé, est-ce que vous savez dans les grandes lignes ce à quoi il correspond ?

Mr Le Rudulier : vous avez le chapitre où l'article ?

Mr Molino : 6188. Par ce qu'il y en a pour 290 000 €, je ne veux pas non plus le détail mais est-ce que vous pouvez nous donner les grandes lignes de ce chapitre-là, de ce poste-là pardon !

Mr Le Rudulier : on est en train de chercher. On vous répondra sur la ventilation précise.

Mr Molino : pour les gros postes.

Mr Le Rudulier : parce qu'en fait c'est des crédits qui sont « regroupés » donc ça peut être x prestations. Donc on n'a pas le détail en tête.

Mr Molino : exactement. Non mais est-ce que c'est plusieurs petits montants ou est-ce que c'est un gros panel ?

Mr Le Rudulier : non, c'est des regroupements de petites prestations, logiquement c'est de la prestation intellectuelle de mémoire mais je ne voudrais pas dire de bêtises.

Mr Molino : très bien. Le poste « frais d'acte et de contentieux » 6 227, une augmentation de 47 000 €. Vous pouvez nous dire de quel contentieux il s'agit parce qu'il y a une augmentation de 47 000 € par rapport à l'année dernière.

Mr Le Rudulier : c'est le règlement par rapport au CAM. Puisque l'affaire a été soldée donc on a dû régler tous les frais d'avocats inhérents et vous savez que c'est une longue histoire !

Mr Molino : tout à fait. Le poste « fêtes et cérémonies » c'est le poste 6232 qui fait un montant de plus de 58 000 €. Il y a une inflation de 32 % par rapport à 2013. Soit une augmentation de 14 000 € et si on y rajoute les 25 000 € du poste « réception » qui est également en augmentation de 29 % par rapport à 2013, nous arrivons à quelques 83 000 € de dépenses à ce poste-là. Il y a des inaugurations entre autres.

Mr Le Rudulier : absolument.

Mr Molino : mais il n'y a pas que cela, je suppose. Que pouvez-vous nous dire là-dessus ?

Mr Le Rudulier : nous on s'était engagé à faire une animation tout au long de l'année donc c'est à travers ces postes-là, ces articles budgétaires que vous voyez l'impact financier c'est-à-dire qu'on a programmé des manifestations de manière beaucoup plus fréquente cette année 2014 en plus des inaugurations, effectivement qui ont coûté un certain prix et ce qui est tout à fait logique.

Mr Molino : quand vous dites « manifestations » c'est quoi ? C'est le marché de Noël ? Ça existait déjà.

Mr Le Rudulier : il y a la date du 15 août, le 40ème anniversaire du gymnase qui a coûté 24 000 € en global en dehors de la subvention versée, « Rognac en mer », ceci explique cela. L'animation de la fin août, enfin voilà.

Mr Molino : OK. Les postes « frais de télécommunications » ont augmenté de 14 % soit 8500 € de plus que l'année précédente. Est-ce que vous avez une explication là-dessus ?

Mr Le Rudulier : je serais tenté de vous dire : « c'est parce qu'on a appelé plus ». J'en sais rien ! Vous avez vu d'ailleurs que la dernière année, il y a une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, justement pour rédiger un nouveau cahier des charges de mise en concurrence des quatre opérateurs téléphoniques, pour réduire ce poste budgétaire.

Mr Molino : je suis d'accord mais moi j'ai une petite idée il y a eu les élections aussi. Il y avait peut-être plus d'appels téléphoniques ?

Mr Le Rudulier : du phoning ? Non on n'a pas eu besoin de ça du tout. Je vous assure.

Mr Molino : non mais on peut se poser la question.

Mr Le Rudulier : vous savez, on n'a pas le droit d'utiliser les moyens communaux.

Mr Molino : je sais bien. Passons maintenant au chapitre 12, les charges de personnel et assimilées. Alors comme vous le disiez tout à l'heure il y a une inflation de 5,7 % par rapport à 2013. Donc vous indiquez dans vos commentaires que cette augmentation est dû au recrutement d'agents de nouvelles catégories pour les nouvelles activités périscolaires ainsi que le reclassement indiciaire. Alors selon vos prévisions de charges liées au NAP, vous aviez indiqué que ça coûterait à la municipalité 220 000 € par an. Ce qui fait à peu près 22 000 € par mois par ce qu'on étale cela sur 10 mois. En extrapolant les salaires des NAP, hors charges sociales bien sûr, les sommes se trouvent ; sauf erreur de ma part bien sûr ; parce que je ne suis pas un spécialiste de la comptabilité publique, dans le poste des rémunérations des non titulaires qui voit une augmentation effectivement d'un peu plus de 79 000 € par rapport à 2013. Donc ce qui fait 9 % d'augmentation. Est-ce que vous pouvez nous dire à combien s'élève l'incidence du reclassement indiciaire des catégories C ? Parce que vous indiquez qu'il y a une augmentation des rémunérations principales des titulaires de 179 000 €, en augmentation par rapport à 2013.

Mr Le Rudulier : alors le reclassement des catégories C, c'est 120 000 €.

Mr Molino : 120 000 € ?

Mr Le Rudulier : oui.

Mr Molino : pour l'année 2014 ?

Mr Le Rudulier : oui absolument et on aura la même chose cette année. À peu de choses près.

Mr Molino : d'accord. 120 000 € mais c'est énorme ?

Mr Le Rudulier : c'est énorme, je vous l'accorde. On a beaucoup de catégories C quand même.

Mr Molino : oui. Il y en a à peu près 230. Ça j'ai vu mais déjà avec le calcul que j'avais fait sur les 172 000 €, ça ferait 140 000 € par agent à peu près. Là vous me dites qu'il y en a pour 120 000 €.

Mr Le Rudulier : vous avez oublié la GIPA pour 30 000 €.

Mr Molino : oui d'accord.

Mr Le Rudulier : « la garantie individuelle pour le maintien du pouvoir d'achat ».

Mr Molino : oui mais ça ce sont des charges supplémentaires qui sont un petit peu,

Mr Le Rudulier : mais c'est dans la rémunération budgétaire.

Mr Molino : qui sont là-dedans. OK.

Mr Le Rudulier : voilà. Donc c'est une prime, pour tout savoir, qui est versée au mois de novembre et c'est le gouvernement qui a mis cela en place il y a deux ans, voilà. Encore une fois je ne suis pas là pour juger mais ça nous est imposé.

Mr Molino : oui mais comme on a beaucoup de catégorie C, effectivement on a un impact beaucoup plus important.

Mr Le Rudulier : mais je ne remets pas en cause la mesure.

Madame Lambrechts : non mais c'est pour préciser que c'est dû aussi au gel des salaires des fonctionnaires.

Mr Molino : on est bien d'accord, je ne remets pas en cause cela. Moi c'est la valeur qui ne paraît énorme mais c'est vrai qu'on a beaucoup de catégorie C. En tout cas nous nous inquiétons grandement du poids de ce chapitre comme vous l'avez indiqué. Ça fait des années que ça tangente les 63 %-64 % etc. Où cela s'arrêtera-t-il ? Parce que là il y a un petit souci après d'équilibre, effectivement par rapport à toutes nos dépenses de fonctionnement. On n'a pas de commentaire affaires sur les chapitres 14 « l'atténuation des charges et les autres charges de gestion courante ». Dans le chapitre 67 « charges exceptionnelles », vos explications sont claires sauf que la subvention versée au CCAS n'est pas dans ce chapitre. Dans les documents que nous avons reçus, encore une fois.

Mr Le Rudulier : d'accord.

Mr Molino : mais dans le chapitre 65. Il s'agit probablement d'une erreur matérielle également. Pouvez-vous nous indiquer à quoi correspondent les 47 300 € du poste « autres charges exceptionnelles de gestion ». C'est le poste 6718.

Mr Le Rudulier : c'est un ancien emprunt qui avait été pris sur le budget annexe des pompes funèbres et qui a été rapatrié au niveau du budget principal.

Mr Molino : donc transfert des pompes funèbres ?

Mr Le Rudulier : absolument.

Mr Molino : en ce qui concerne les recettes de fonctionnement qui ont la même attribution de compensation de l'Agglopolé que 2013. D'accord ? Laquelle ?

Mr Le Rudulier : je vous explique en deux minutes si vous le voulez bien. L'attribution de compensation logiquement est toujours stable d'une année sur l'autre puisque c'est un pacte financier qui a été signé avec l'ensemble des communes d'Agglopolé Provence. Ce qui ne peut varier c'est la dotation de solidarité communautaire qui qui a été doublé cette année puisque c'était ça que vous vouliez me dire.

Mr Molino : tout à fait non mais j'allais vous le dire mais mais il faut savoir quand même, que les personnes qui sont dans cette salle le sachent, c'est que la dotation enfin l'attribution de compensation a été augmentée depuis ces deux dernières années d'un million parce qu'avant on était à 6 millions et quelque chose.

Mr Le Rudulier : oui mais pour être totalement juste dans le propos, c'est que la DSC, en fait on a on a pris une part de la DSC qu'on a réinjecté dans l'attribution de compensation. Alors par rapport aux recettes, de la commune ça ne change pas grand-chose si ce n'est la ligne budgétaire. Entendons-nous bien voilà.

Mr Molino : oui oui d'accord.

Mr Le Rudulier : puisqu'avant on avait une DSC d'un million trois ou 1 350 000, donc il y a 1 million qui a été versé dans l'attribution de compensation. C'est une stratégie assez fine de la part d'Aggloprovence, puisque dans le cadre du passage à la métropole, la DSC est en cause alors que l'attribution de compensation ne peut avoir qu'un abattement de 10 à 15 points la première année.

Mr Molino : je sais pertinemment que c'était stratégiquement préparé pour l'entrée en métropole.

Mr Le Rudulier : absolument.

Mr Molino : comme indiqué dans le débat d'orientation budgétaire que nous verrons dans un autre rapport cette attribution sera conduite en 2015. C'est ce que vous nous avez dit tout à l'heure.

Mr Le Rudulier : de toute façon, tant qu'on ne change pas le pacte financier, l'attribution de compensation, elle est votée par la commune d'agglomération mais aussi par les communes. De toute façon si on devait modifier l'AC cette année vous verriez passer une délibération au sein d'un conseil municipal.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Rudulier : c'est par rapport aussi au transfert de compétences.

Mr Molino : tout à fait. Donc je ne parle pas des dotations de solidarité aux communes puisqu'on vient d'en parler et puisque ça été doublé par rapport à dernière. Passons maintenant à la section investissement. Concernant le poste 23 (immobilisations en cours), alors là aussi pareil on a dû aller demander le tableau 3B3 à vos services financiers qui nous l'ont fourni. Ce tableau en fait nous permet de voir les opérations qui ont été réalisées en termes d'investissement puisque dans notre rapport on parle de « numéro de rapport » mais on ne sait pas de quoi il s'agit. Donc sans le tableau annexe 3B3 on ne sait pas de quel sujet il traite.

Mr Le Rudulier : d'accord.

Mr Molino : alors on a trouvé dans ce tableau que il y a une opération qui s'appelle : 12 004 (voies adjacentes). C'est bien les routes qui sont autour de la place Saint-Jacques, rue Mireille etc.

Mr Le Rudulier : oui c'est les trois voies adjacentes effectivement autour de la place Saint-Jacques.

Mr Molino : d'accord. Il y a une opération 13 002 concernant l'installation de chauffage. De quoi parle-t-on ? C'est quoi comme l'installation de chauffage ? C'est une école ? C'est un bâtiment communal c'est quoi ?

Mr Le Rudulier : alors là vous me « séchez ». Roland, je ne sais pas tout ce qui a été fait au niveau,

Mr Schacre : ce sont les nouveaux bâtiments c'est le Bastidon et le Moulin des arts.

Mr Molino : et c'est pas dans le budget,

Mr Schacre : c'est aussi, ça en fait partie.

Mr Molino : il est dans les deux ?

Mr Schacre : oui.

Mr Molino : mais pourquoi on a ouvert deux crédits ? Je ne sais pas

Mr Le Rudulier : non l'installation du chauffage c'est une partie de ce qu'on appelle le G3. Roland tu me détrompes, puisqu'il y a une partie investissement dans nos marchés de maintenance au niveau du chauffage et de la climatisation. Et chaque année il y a une partie qui est réservée à l'investissement et à la modernisation des bâtiments communaux. Alors je ne sais pas lesquels ont fait l'objet de cette modernisation soit une structure scolaire, soit un bâtiment.

Mr Schacre : c'est le bâtiment de deux écoles.

Mr Le Rudulier : il y a Lamartine peut-être ?

Mr Schacre : voilà c'est ça.

Mr Le Rudulier : au niveau élémentaire.

Mr Molino : vous pouvez nous donner, nous dire sur quels bâtiments ces travaux ont été réalisés ?

Mr Le Rudulier : absolument oui. Vous ne l'aurez pas dans la maquette budgétaire mais on vous le donnera par retour.

Mr Molino : OK. Dans l'opération 13 004, les travaux des façades du CAM dont on parlait tout à l'heure. D'après le même tableau, on se rend compte qu'il a été dépensé 109 000 €. Il a été encaissé 41 000 € de subventions.

Mr Le Rudulier : oui.

Mr Molino : comment se fait-il que nous ayons reçu une indemnité de 165 000 € ? Si je rajoute les 40 000 et quelques euros ou 70 000 € de frais d'avocat dont on parlait tout à l'heure, on est loin de ces 165 000 €. Alors je ne comprends pas très bien pour quelles raisons dans un de vos rapports vous disiez qu'il y avait 165 000 € qui revenait ; je dirais en terme de remboursement.

Mr Le Rudulier : oui effectivement, je le confirme. En fait ça nous a coûté « moins cher » que le remboursement de l'assurance.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Rudulier : parce qu'en fait la subvention globalement on n'était pas sûr de l'avoir. Et la compagnie d'assurances a globalisé.

Mr Molino : d'accord. Mais elle est peut-être en droit de réclamer une restitution ? Puisque normalement, vous savez très bien qu'un assureur, vous ne pouvez pas ressortir plus riches que vous êtes rentrés.

Mr Le Rudulier : c'est pas ça qui nous fait déséquilibré et être excédentaire dans notre section d'investissement.

Mr Molino : non on est bien d'accord mais j'étais un peu surpris de voir cela. C'est tout.

Mr Le Rudulier : oui mais en même temps vous avez vu parfois les cotisations au niveau des compagnies d'assurances qui nous font pas de cadeau non plus.

Mr Molino : oui en général ils ne font pas de cadeaux. On est bien d'accord. Et dans les deux sens.

Mr Le Rudulier : et dans les deux sens. On ne pouvait pas préjuger de l'octroi de la subvention quand même. Par rapport à la déclaration.

Mr Molino : bien sûr bien sûr. En termes de résultats, vous vous félicitez d'avoir un résultat cumulé tant dans le fonctionnement que dans l'investissement de 5 millions 7. Alors nous analysons ce résultat sur la mandature 2008 – 2014, par le fait que vous avez vendu près de 3 millions 2 de patrimoine communal. J'y reviens mais laissez-moi terminer et vous pourrez en reparler par la suite. Alors quand j'ai dit « vente du patrimoine communal » c'est Poligny, c'est les terrains Pierre et Marie Curie, c'est les terrains des ferrages, c'est la villa Moutet, les terrains des Barres jacquet puis d'autres petites ventes. Et contrairement à ce que vous affirmiez dans un Rognac info, et je peux vous donner même le numéro : 157 ; parce que je l'ai revu il n'y a pas bien longtemps ; vous disiez mot pour mot : « entre 2008 et 2014, nous avons procédé à la seule et unique vente du mandat à savoir le centre de vacances de Poligny ». D'accord ? Les chiffres que je viens de vous citer sont issus des bilans des acquisitions des décisions que vous avez, que vous nous fournissez d'ailleurs on en parlera un peu plus tard pour l'année 2014 donc voilà.

Mr Le Rudulier : c'est le dernier rapport.

Mr Molino : voilà. Si je reviens sur ce sujet c'est que nous sommes lassés vraiment d'entendre dire chaque fois que l'occasion se présente que nous avons menti lorsque nous avons dit : « que vous vidiez les caisses communales ». On se replace fin 2013, d'accord ? Au moment des élections donc. Il y avait 1 436 000 € en section d'investissement en cumulé et 2 857 000 € en section de fonctionnement. Or je tiens à préciser que c'est que sur l'exercice 2014 que vous avez finis de payer les travaux de la Saint-Jacques et des voies adjacentes, du Bastidon, de la coopérative agricole et de la vidéosurveillance, le tout pour un mandat de 2 536 000 €. À savoir bien plus qu'il ne restait dans la section investissement. Alors quant à la section fonctionnement, vos 2 857 000 excédentaires, ce seraient transformés à près d'un million de déficits si ; je dis bien si ; les 3 190 000 € de vente n'avait pas été réalisé et que le versement du million supplémentaire, même si vous dites que c'est un transfert et ça je n'ai pas pu le vérifier donc OK mais pourquoi pas, supplémentaire donc exceptionnel n'était intervenu dans

l'attribution de compensation. À cela il ne faut pas non plus oublier que pendant la mandature milieu 2013, il y a plusieurs services à la population qui ont été soit fermés, soit supprimés, soit supprimés de façon sporadique. On a supprimé Poligny d'accord ? On a supprimé la police de nuit. On a fermé le relais jeune. On a fermé la piscine pendant trois saisons que je me souviens et si ses services avaient été maintenus, ce déficit que je chiffrais à, enfin que je chiffrais à 1 million 3 à peu près mais aurait été abyssale. J'insiste sur le fait que sur les bilans de cessions et acquisitions sur la période 2008 – 2013, démontrent que les chiffres que nous indiquons ne sont pas erronés parce que ça c'est lisible par tout le monde. Je les ai là d'ailleurs. Alors que vous indiquez que nos allégations selon vos propres mots, sont totalement grotesques et stupides. En prétendant de surcroît que nous faisons croire aux rognacais que vous avez vendu le patrimoine communal pour financer vos investissements. Alors, je rappelle également que sans ces jeux d'écriture et sans ces ventes etc. le budget communal n'aurait pas été équilibré. Donc forcément nous aurions dû avoir recours à l'emprunt d'accord ? Alors fort de ce constat, nous maintenons nos propos sur la façon dont vous avez géré les finances de la commune. Quant aux logements sociaux, je ne reviendrai pas sur les chiffres d'attribution que vous avancez et que nous réfutons. Les rognacais, eux ne sont pas dupes. Mais j'insiste une nouvelle fois sur le fait que si vous n'aviez pas vendu purement et simplement les terrains aux bailleurs sociaux, pour financer une partie de vos investissements, nous aurions pu avoir une maîtrise bien plus importante que les prétendus 70 % que vous évoquez. Pour parler du choix de vos investissements, vous avez, à maintes reprises, indiqué que jamais la commune n'avait autant investi. Vous indiquez que plus de 30 millions sur le mandat 2008 – 2014 avaient été faits. Qu'une commune investisse, cela nous paraît utile et même nécessaire. En revanche, ce que nous vous reprochons c'est que ces investissements qui ont été réalisés, hormis la place Saint-Jacques, dont la rénovation était à nos yeux nécessaires, même si nous ne l'aurions peut-être pas fait de la façon que vous l'avez fait. Il ne nous paraissait pas nécessaire de réhabiliter la piscine notamment pour une valeur de 2 millions d'euros. Il en est de même pour la place Saint-Jacques qui a coûté 1 million 800€. Et selon les chiffres que nous avons pu nous procurer par le biais du CCAS, les chiffres pour 2014 font apparaître une augmentation de sept personnes en moyenne de la structure sur l'année 2014. Une simple réhabilitation aurait, à nos yeux, suffi. Et enfin, le Moulin des arts qui a coûté 2 millions 200 euros alors qu'une école de musique existait déjà. Vous comprendrez que faire des investissements de ce type alors que des investissements identiques existaient ne sont pas satisfaisants à nos yeux. Et que d'autres investissements, certes moins clinquants, étaient nécessaires. Enfin, puisque vous ne cessez de vouloir discréditer Madame Lucchini, il faut néanmoins rappeler que dans la mandature précédente de 2001 à 2008, lorsqu'elle était première adjointe, de nombreux investissements nouveaux avaient été réalisés : la crèche, le poste de police, la salle de gymnastique, le local Croix-Rouge, le relais jeune, la salle de basket avenue de la Plantade, la rénovation du centre ancien, des travaux importants à Poligny et j'en passe. Dans le même temps dans cette même mandature, l'épargne brute dégagée a été de 16 millions d'euros. Mandature 2008 – 2013. Vous pouvez le vérifier. C'est vérifiable parce que ça émane des chiffres que vous nous communiquez chaque année.

Mr Le Rudulier : Attendez il faut bien comprendre, après je vous laisse finir. 16 millions d'euros sur un exercice ou...

Mr Molino : Non non, sur la période.

Mr Le Rudulier : sur la période, elle a dégagé 16 millions d'euros ? A fin 2008 on avait 16 millions d'euros en caisse, c'est ça ?

Mr Molino : non d'épargne brute. Oui d'épargne brute.

Mr Le Rudulier : à la fin 2008, au compte administratif 2008,

Mr Molino : non non, c'est chaque année ce que ça aurait cumulé parce qu'après l'épargne,

Mr Le Rudulier : « cumulé » d'accord. Donc qui ont été dépensés dans le cadre,

Mr Molino : bien sûr, après des dépenses qui ont été faites avec affectation des résultats etc.

Mr Le Rudulier : absolument.

Mr Molino : bien sûr mais sur la même période de mai 2008 à 2013, l'épargne que vous avez dégagée était de 16 millions 600 €. Donc 600 000 € de plus.

Mr Le Rudulier : ça va !

Mr Molino : oui oui bien sûr. Mais c'est également pendant la période 2000 – 2008 que les 7 000 700 d'euros d'emprunt ont été remboursés par anticipation, alors que dans la même période vous 2008 –2013, c'est qu'un million, 950 000 € exactement qui ont été remboursés par anticipation. D'accord ? Mais tout ça, il manque des chiffres dans vos tableaux. Si nous faisons cela, c'est pour vous démontrez que contrairement à ce que vous avez écrit à maintes reprises, vous n'avez pas de leçon de gestion à lui donner. Il est donc affligeant de voir ce que vous écrivez sur les agents sociaux. La vérité est qu'elle a toujours soutenu le logement social mais pour les rognacais. Je dis bien pour les rognacais. Affirmer comme vous le faites dans la revue municipale qu'elle est outrancière et pitoyable, quand elle parle de cela est donc totalement faux et pour nous déplacé. Voilà ce que j'avais à dire sur le compte administratif.

Mr Le Rudulier : d'accord. Je veux juste répondre quelques instants par rapport à vos propos.

Mr Molino : bien sûr.

Mr Le Rudulier : si je comprends bien votre logique, on a dépensé plus de 3 millions d'euros en cession, enfin encaissé 3 millions d'euros ?

Mr Molino : c'est ça.

Mr Le Rudulier : vous convenez avec moi qu'on a dépensé 30 millions d'euros sur la période en matière d'investissement ?

Mr Molino : oui. Sans compter les subventions que nous avons reçues évidemment !

Mr Le Rudulier : bien sûr ! À hauteur de 40 % des 27 millions d'euros restants. Donc concrètement, Mr Molino les « x » millions restants parce que de 3 millions dire qu'on a investi grâce à la cession, vous me permettez de me dire : « c'est une vaste plaisanterie ».

Mr Molino : non ça n'est pas une vaste plaisanterie ! Vous mélangez les choses excusez-moi ! On parle de résultats à la fin de l'exercice,

Mr Le Rudulier : est-ce que je peux vous répondre ? Encore une fois, vous confondez le fonctionnement et l'investissement.

Mr Molino : non.

Mr Le Rudulier : mais si. L'exercice il y a deux sections. Les sections ça ne fait que transiter par le fonctionnement vers l'investissement.

Mr Molino : oui.

Mr Le Rudulier : donc vous m'avez dit il y a eu 3 millions d'euros de cessions qui ont pu financer une partie des 30 millions d'euros d'investissement. Vous faites référence à la période de 2001 – 2008. Est-ce que vous vous rappelez le niveau de l'investissement de cette période-là ?

Mr Molino : de l'investissement ?

Mr Le Rudulier : oui.

Mr Molino : j'ai pas le chiffre.

Mr Le Rudulier : parce que sorti des projets ces 17 millions d'euros c'est quasi deux fois moins.

Mr Molino : oui mais 17 millions si vous les rajoutez 7 millions de remboursements d'emprunt anticiper.

Mr Le Rudulier : on est quand même qu'à 24 millions d'euros. Enfin on ne va pas comparer ce qui n'est pas comparable. En plus, c'est 7 ans au lieu de six ! En fait peu importe. Pourquoi « on s'en prend à vos analyses » parce que moi quand je lis la dernière intervention de Madame Lucchini dans le « flash info », qui mélange des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour faire un ratio totalement stupide, effectivement on est obligé de rétablir la vérité. Les excédents cumulés c'est bien en fonctionnement. C'est grâce à nos maîtrises des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à nos recettes. Les 2 millions, ils ne sortent pas des sessions. Ce qu'on a gagné sur l'exercice budgétaire, ça n'est pas à cause d'une session d'un bâti, ou grâce à une session d'un bâti. Voyez ce que je veux dire ?

Mr Molino : quand on encaisse des sommes après libre à nous de les mettre en fonctionnement ou en investissement !

Mr Le Rudulier : non ! Pas ça ! les sessions c'est des recettes d'investissement ! C'est des écritures d'ordre je suis désolé de vous le dire ! Vous comprenez ? C'est pareil, dans vos ratios vous intégrez les écritures d'ordre pour dire : « qu'est-ce qu'on est dépensier », mais qu'est-ce que c'est que cette histoire ?

Mr Molino : non ! Justement j'exclus les écritures d'ordre.

Mr Le Rudulier : non mais je parle de votre dernière bafouille de Madame Lucchini ! Où on est obligé de lui répondre de manière factuelle. Comprenez-moi bien Mr Molino si vous m'attaquez sur les ratios, il y a 11 ratios officiels. Vous me dites : « voilà, vous

êtes dans le rouge sur tel ratio ou tel ratio ! ». Je vous réponds : « oui ». Mais vous me prenez un ratio venu d'ailleurs en me disant : « voilà vous êtes vraiment mauvais ! ». Non mais,

Mr Molino : je n'ai pas dit que vous étiez mauvais ! Je dis simplement qu'on n'aurait pas eu les mêmes investissements que vous avez faits. Oui tout à fait !

Mr Le Rudulier : non franchement vous ne pouvez pas dire ça ! Vous ne pouvez pas arriver à ce raccourci-là ! Franchement entre nous.

Mr Molino : non ! Je dis simplement deux choses. C'est que un, si on n'avait pas eu un certain nombre de choses exceptionnelles, on n'aurait pas une trésorerie comme elle est aujourd'hui. Est-ce que je dis,

Mr Le Rudulier : mais ça n'a rien à voir ! On parle du fonctionnement ! Le fonctionnement ! Vous me parlez de produits exceptionnels qui sont basculés dans l'investissement ! Enfin, je voudrais que vous compreniez qu'il y a vraiment deux sections ! C'est pas la première fois,

Mr Molino : je comprends ! Je comprends qu'il y a deux sections mais vous ne me convaincrez pas.

Mr Le Rudulier : regarder le niveau des recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement et vous faites une soustraction et vous avez le cumul !

Mr Molino : oui ! Ça c'est écrit dans votre tableau.

Mr Le Rudulier : voilà, ça ce n'est pas des produits de cessions. Les produits de cession ne sont pas intégrés là-dedans. Sincèrement c'est des mathématiques, c'est de l'arithmétique.

Mr Molino : oui, oui

Mr le Rudulier : donc les produits de cession vous me dites « ça a servi à financer nos investissements », moi je vous dis oui. Mais ne me dites pas que les résultats que l'on va dégager c'est grâce aux produits de cession. C'est pas possible. Enfin, vous comprenez ce que je veux dire.

Mr Molino : oui, oui.

Mr Le Rudulier : bon.

Mr Molino : mais comme le résultat vous le mettez à la fois en fonctionnement et en investissement...

Mr le Rudulier : mais regardez.

Mr Molino : les 4,8 millions, on est bien d'accord que sur les 4,8 millions en fin d'exercice... d'accord...

Mr le Rudulier : non. Sur le fonctionnement, les 4,9 millions c'est uniquement sur le fonctionnement. D'ailleurs pour être totalement exhaustif ce qui est une bonne nouvelle, on est en déficit au niveau de la section investissement à moins 631 000 €. Donc vous voyez ?

Mr Molino : tout à fait.

Mr le Rudulier : donc les 4,9 millions c'est uniquement et exclusivement en fonctionnement. C'est le résultat, d'année en année, dégagé grâce à des économies au niveau des dépenses réelles de fonctionnement. Mais pas liés à des produits de cession.

Mr Molino : donc on peut transférer de fonctionnement en investissement mais pas l'inverse ?

Mr le Rudulier : absolument. C'est le mécanisme. Et c'est pour ça qu'on est toujours très prudent dans la bascule, c'est-à-dire qu'on laisse vous le verrez ce qu'on proposera de toute façon dans le cadre du budget primitif, ces que l'on va laisser une poche assez conséquente en fonctionnement et on ne va basculer que la somme qui permet de nous financer nos investissements 2015. Voilà. Je ne vous ai pas convaincu ?

Mr Molino : mais bon.

Mr le Rudulier : je vous ai expliqué pourtant.

Mr Molino : j'ai pas dit que vous ne m'avez pas expliqué.

Mr le Rudulier : alors maintenant sur les ratios, je ne voulais pas en arriver là, mais on nous met 5/20 soi-disant sur un site venu d'ailleurs, qui n'a aucun caractère officiel, donc je me suis permis d'aller reprendre les équilibres financiers fondamentaux des communes, les 11 ratios, je vais vous les lire parce que comme ça au moins on pourra rétablir la vérité. S'agissant des recettes de fonctionnement, on est un ratio de 1615 euros par habitant, je parle des chiffres de...

Mr Molino : vous nous les passerez ? Ou le site sur lequel on peut les avoir ?

Mr le Rudulier : le site, c'est le site du ministère des finances donc moi c'est un site totalement officiel, la moyenne de la strate et 1337 euros par habitant, donc on a 300 € de recettes complémentaire. S'agissant des charges de fonctionnement, nous sommes à 1430 euros par habitant pour une moyenne de 1204 € par habitant. Mais quand vous regardez le delta, et c'est là où il faut bien vérifier, comme on a plus de recettes effectivement on a une marge de manœuvre beaucoup plus conséquente sur nos charges. S'agissant maintenant des opérations d'investissement, là j'ai quand même aimé ce que vous m'aviez dit, en en disant : « oui effectivement investir c'est bien », après on peut revenir sur les choix qui ont été faits, on peut les discuter, j'en conviens.

Mr Molino : c'est ça.

Mr le Rudulier : mais là où je ne suis pas d'accord avec vous c'est quand vous mélangez le fonctionnement et l'investissement. Parce que si vous présentez un ratio en disant : « la voilà la commune c'est la plus dépensière, elle a vidé les caisses... » Et vous mélangez le fonctionnement et l'investissement, ça veut dire qu'une commune qui n'investit pas forcément aura la note de 20/20 dans votre site. Donc là c'est vraiment un dérapage, et d'ailleurs ça été contesté par le ministère des finances, je vous parle de la source, le site de Madame Lucchini dans la revue municipale. Mais je reviens aux ratios. Sur les opérations d'investissement donc, là on est dans la section d'investissement, on investit 947 € par habitant contre 417 € s'agissant de la moyenne des communes de même strate. S'agissant maintenant des recettes d'investissement,

c'est tout ce qui a attiré à la recherche de financements par des partenaires extérieurs, également FCTVA, etc...., Nous sommes à 963 contre 518 pour les communes de même strate. Maintenant en ce qui concerne notre excédent brut de fonctionnement, on est à 231 € par habitant contre 215 pour les communes de strates. Mais là aussi très intéressant c'est sur la capacité d'autofinancement mais après remboursement des emprunts, et comme on n'a pas d'emprunt c'est plus simple, on est toujours à 231 €, alors que les communes strates sont à 95 € par habitant. Donc ça si vous le ramenez aux communes de même strate vous voyez que certaines communes n'arrivent même pas à dégager 1 million d'euros d'excédent de fonctionnement. Et notre ratio qui est essentiel, c'est ce que l'on appelle la capacité d'autofinancement, le fait de ne pas descendre en dessous des 10 % des recettes réelles de fonctionnement. Ça, pour moi, c'est un indicateur. Le jour où on tombera en dessous, vous pourrez me dire « attention les caisses vides » et là vous aurez raison.

Mr Molino : merci.

Mr le Rudulier : donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Mr Le Maire : donc nous passons au rapport n°6. Débat d'orientation budgétaire. Mr le Rudulier.

Mr Rudulier : je vais lire, parce qu'il y a beaucoup de choses à dire et je vais essayer d'être le plus pédagogique possible pour tout le monde comprenne bien les rouages. Ce débat d'orientation budgétaire est préalable au vote du budget primitif qui est appelé à faire le point sur la situation financière de la ville, même si on vient de voter le compte administratif, sur ses priorités tant en matière de fonctionnement que d'investissement. Et ce débat d'orientation budgétaire se tient quand même dans un contexte de vives tensions sur les finances des collectivités locales. Ces vives tensions trouvent leur origine dans la décision de l'État de diminuer de 30 % des dotations qu'il verse aux collectivités pour la période 2014 2017, cela a fait l'objet d'ailleurs d'une délibération. Ce ne sont pas moins de 28 milliards d'euros qu'elles ne percevront pas ou qu'elles percevront plus, dont 15,8 milliards pour le bloc communal. Cette ponction représente la contribution des collectivités locales au nécessaire effort de redressement des comptes publics, et je dis bien nécessaire effort de redressement. Il ne sera en effet question de se soustraire à la réduction du déficit public, ce mal qui frappe malheureusement notre pays depuis plus de 30 ans maintenant. Le sens de l'intérêt général, la volonté de ne pas laisser aux générations futures le soin d'assumer ce fardeau, commandent d'agir, mais là où le bas blesse, et nous persistons, c'est au niveau de la participation demandée aux collectivités locales de l'ordre de 25 % de l'effort global, à comparer au 9,7 % que représente leur part dans les 2000 milliards d'euros de dette publique. Cette ponction aura inévitablement des répercussions sur l'investissement public, porté à hauteur de 70 % par les collectivités, faut-il le rappeler, et donc sur l'économie, l'emploi, sur le niveau de soutien qu'elle apporte par exemple au secteur associatif ou encore sur le niveau et la qualité des prestations et des services apportés à la population, je parle de manière globale au niveau des collectivités. Le risque est réel d'un repli des collectivités sur leurs compétences obligatoires, conséquence de cette minutions sans précédent des concours de l'État, nous perdons à Rognac en l'espace de deux ans (2014 et 2015) 600 000 € de dotations globales de fonctionnement. C'est près de 1,2 millions d'euros en moins dans les caisses la commune à l'horizon 2017. Sur un budget de fonctionnement de l'ordre de 18 millions d'euros, nos recettes se trouveront ainsi affectées à hauteur de 6,6 % sur l'exercice budgétaire 2017. Ainsi, au vu de ce qui

précède, les efforts tendant vers l'optimisation des ressources existantes en matière de dépenses de fonctionnement doivent être poursuivis et une vision plus proche et plus détaillée des dépenses sera indispensable à cette démarche. S'agissant des charges à caractère général, qui regroupe les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité, la tendance vers une baisse des charges courantes déjà engagée en 2014 par le biais de l'objectif « 0 % d'augmentation », sera renforcée en 2015. La rationalisation des dépenses par le biais également de la mise en œuvre de marchés publics, permettra d'effectuer de nouvelles économies. Des axes de réflexion visant à compenser l'augmentation de la charge d'énergie, notamment sur les frais d'électricité, les frais de communication, ou les frais liés à l'éclairage public, sont à l'étude dans le cadre des nouveaux marchés qu'il convient de lancer avant le deuxième semestre 2015, et de plus en plus d'économies potentielles seront réalisables en fonction des choix qui seront retenus. Parallèlement, la clarification de certains modes de gestion permettront de réviser à la baisse certains secteurs budgétaires tel que l'entretien des bâtiments communaux. Par ailleurs, les dépenses de fin d'exercice budgétaire destinées à améliorer artificiellement les taux de réalisation des dépenses de fonctionnement, sans objet d'une vigilance toute particulière. Ces mesures de renforcement des contrôles et l'affinement des objectifs financiers permettront d'anticiper l'impact de la diminution des recettes prévisionnelles pour les exercices 2016/2017. Aussi, les efforts demandés aux gestionnaires de crédit, devront se poursuivre sur les exercices suivants afin de garantir l'équilibre budgétaire et de préserver la bonne santé financière de la ville. Les premiers arbitrages qui ont lieu ces dernières semaines ont conduit à stabiliser voire même à diminuer sensiblement les crédits alloués au chapitre des charges à caractère général sur l'exercice 2015, c'est ce que l'on vous proposera dans le cadre du BP 2015 qui vous sera présenté en mars. En ce qui concerne les dépenses de personnel de la ville qui représente le premier poste budgétaire en fonctionnement de la collectivité, elles seront maîtrisées, et ce malgré plusieurs facteurs externes et internes qu'il convient de détailler. S'agissant des facteurs externes, c'est-à-dire les mesures nationales légales, imposées aux collectivités, il y a une nouvelle fois la revalorisation des catégories C au 1er janvier 2015 conformément au décret du 29 janvier 2014 avec un impact financier de 100 000 € environ sur l'exercice. On a l'augmentation du SMIC au 1er janvier 2015 qui impactera les contrats de droit privé et certains salaires de la fonction publique. La GIPA, la garantie individuelle du pouvoir d'achat, qui vise à compenser une éventuelle diminution du pouvoir d'achat des agents publics fonctionnaires ou non titulaires sous réserve de remplir certaines conditions, une enveloppe estimée à 30 000 €. Par ailleurs, et dernier axe par rapport aux mesures nationales légales, les taux de cotisation des charges patronales continueront d'augmenter en 2015, phénomène qui est observé, je vous le rappelle, depuis 1^{er} janvier 2011. S'agissant maintenant des facteurs propres à la collectivité, notons d'abord le glissement vieillesse technicité, qui permet de mesurer l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution des carrières des agents. Le GVT est déterminé en fonction des règles d'avancement définies par la collectivité. Il peut être estimé à 2,5 voir 3 % annuels sur la masse salariale à effectif constant. Les recrutements prévus également dans l'année pour des besoins saisonniers ou à titre de renforts de services et les frais d'assurance du personnel pour les risques statutaires qu'on a délibérés il y a de ça un mois. L'ensemble de ces indicateurs a donc été pris en compte pour définir l'état prévisionnel des dépenses de personnels en 2015. En matière de politique de ressources humaines, la municipalité s'est assignée donc au regard de ce qui se précède évidemment à triple objectif. Mettre au cœur de ses priorités la rationalisation des postes en réorganisant, en optimisant le fonctionnement des services et en clarifiant les modes de gestion dans

certaines secteurs. Ne pas remplacer, c'est le deuxième axe, systématiquement les départs d'agents conformément à ce qui a été décidé dès le début de mandat. Les sales remplacements réalisés seront ceux qui s'insèrent dans cette réorganisation des services. N'autoriser aucune création de postes en 2015 à l'exception de besoins ponctuels ou saisonniers comme le recensement par exemple de la population. Privilégier et c'est ce qu'on fait déjà en ce moment, la mobilité interne pour mettre en adéquation les compétences des agents par rapport au profit des postes vacants. Et enfin, dernier point, lutter efficacement contre l'absentéisme par des mesures incitatives. On l'a vu dans le cadre de la délibération du mois de décembre mais également préventive. Enfin pour conclure sur ce point, les transferts de compétences à la communauté d'agglomération Aggloprovence, actuellement à l'étude dans le cadre de la préparation d'une future métropole, telles que la voirie communale, La propreté urbaine, l'éclairage public, les zones d'activité économique, pourraient avoir un impact non négligeable sur le budget au cours de l'exercice budgétaire. Ainsi et globalement, vous l'aurez compris, les dépenses de personnel de 2015 resteront stables par rapport à celles du budget principal 2014. Nous restons en effet très attentifs à garder notre masse salariale sous contrôle. En ne remplaçant pas systématiquement chaque départ à la retraite et en favorisant la mobilité interne. Mais tout en demeurant tributaires de décisions qui nous échappent que ce soit en termes de cotisations de revalorisation de carrière. S'agissant des subventions au tissu associatif, l'enveloppe dédiée aux subventions des associations sera maintenue à périmètre constant. La municipalité est et restera attentive à la situation de chaque association. Nous y reviendrons en détail ben évidemment dans le cadre du vote du budget en mars prochain. Nous sommes bel et bien conscients du poids du rôle social du tissu associatif à Rognac. Nous le vivons comme une richesse. Néanmoins il est clair que la collectivité n'a pas vocation à verser chaque année une subvention à une association dont les finances présente des excédents ou encore des déficits de nature structurelle. Il n'y a pas d'automatisme, l'argent public doit être utilisé à bon escient. Là encore une réflexion est menée sur les méthodes et les critères d'attributions des dossiers de demande de subvention. Et on aura une analyse systématique pour l'heure de la situation administrative et financière de chaque association. Cela devrait aboutir dans les prochaines semaines, à un règlement financier en matière d'aide au tissu associatif qui vous sera d'ailleurs soumis dans le cadre d'une séance du conseil municipal. Par ailleurs, je rappelle à toute fin utile, que l'accompagnement par les communes du secteur associatif ne se résume pas à un soutien financier, il est complété par des avantages en nature accordés par les villes. Ce concours humain et matériel devra être évalué à travers les conventions d'objectifs et de moyens qui sont en cours d'élaboration. En dernier lieu, et pour conclure sur ce chapitre budgétaire, nous continuerons bien évidemment à accompagner le CCAS par le biais d'une subvention dite « d'équilibre » répondant au périmètre d'intervention de nos services sociaux. Passons maintenant à l'atténuation de produit s'agissant, de la loi SRU. La commune sera redevable cette année encore d'une pénalité dans le cadre de l'article 55 de ladite loi. Puisque les objectifs triennaux en la matière n'ont pas été atteints et qui étaient d'ailleurs inatteignables. Le montant n'est à ce jour pas encore connu puisqu'il y a l'impact de la loi Duflo qui vient « contrarier » nos estimations par rapport à la somme à provisionner. Néanmoins une somme de 200 000 € vous sera proposée en termes de provisions par prudence dans l'attente d'obtenir son évaluation précise. Sachant tout de même, qu'un abattement de près de 190 000€ ; je l'avais déjà précisé dans le cadre d'une séance précédente ; doit être appliqué au vu des efforts portés dans le domaine de la production de logements sur le mandat précédent. S'agissant de

la prospective sur l'évolution du fonctionnement, la prospective en cours de réalisation sur le budget de fonctionnement pour les prochaines années, montre très clairement que l'autofinancement de la ville a diminué très sensiblement et ce malgré une politique de gestion très rigoureuse des dépenses de fonctionnement. Dans ces conditions, nous avons travaillé et nous devons travailler sur nos capacités d'investissement sans pression fiscale supplémentaire et une volonté forte de recourir à l'emprunt de façon très très modérée dans les prochaines années. Ainsi, la maîtrise des dépenses de fonctionnement précédemment décrit s'accompagnera d'une grande prudence en matière d'investissement. Les projets d'investissement 2015 ont donc été évalués dans un cadre financier contraint. En effet, le rythme d'investissement des années précédentes n'est plus soutenable puisqu'à terme notre capacité d'investissement sera impactée par les baisses de recettes de fonctionnement liées principalement au désengagement de l'État et éventuellement aux impacts de la métropole. Quant à la révision de la baisse de l'attribution de compensation et à la suppression éventuelle de la dotation de solidarité communautaire. Et ce sous réserve d'une stabilité au niveau du cadre national en matière de finances locales. Pour une commune l'investissement est non seulement indispensable pour maintenir la qualité de sa prestation de ses habitants mais aussi pour stimuler le tissu économique local qui est une source de recherche pour tous. Malgré la conjoncture défavorable, il ne sera pas impossible de conjuguer assainissement des finances locales, maintien de la pression fiscale au taux historique de 2001 et la réalisation d'un programme d'investissement soutenu et de bon niveau. À cet effet, nous sommes en cours d'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement que nous allons harmoniser donc avec les capacités budgétaires constatées que nous vous présenterons au cours d'une prochaine séance du conseil municipal. Mais nous sommes déterminés à consacrer pendant notre mandat une enveloppe conséquente aux investissements de notre ville. Le montant de cette enveloppe qui reste à déterminer avec précision permettra donc de soutenir une nouvelle fois l'économie locale tout en contrôlant le recours à l'emprunt. La répartition par projet et le cadencement de réalisation de ces mêmes projets à l'intérieur de l'enveloppe, n'est pas le propos du débat de l'orientation budgétaire d'aujourd'hui, les choix de répartition seront arbitrés par Le Maire et les élus en charge des différents secteurs en fonction des priorités et des besoins des rognacais. Néanmoins, en ce qui concerne plus précisément l'année 2015, nous porterons nos efforts d'investissement dans plusieurs domaines. Notamment, avec une forte intervention en matière du patrimoine bâti et plus près précisément les structures scolaires qui ne font pas l'objet d'une réhabilitation lourde programmée. Également, nous voterons la poursuite du plan pluriannuel d'amélioration de la voirie communale pour la dernière année malheureusement avec plus d'un million d'euros consacrés à cet effet. La mise en œuvre de la seconde phase, la deuxième phase de la vidéo protection. Et s'agissant en dernier lieu des projets à caractère pluriannuel dont la mise en œuvre fera l'objet d'un ACP (d'autorisations de programme et de crédits de paiement). L'année 2015 mettra en lumière l'acquisition du terrain pour la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie. Le début des études lié d'une part, à la création d'une nouvelle école maternelle au niveau du groupe scolaire Gérard Kramer et d'autre part, à la réhabilitation complète du centre de loisirs de la Plantade afin d'améliorer les conditions d'accueil de nos enfants et faire face à l'augmentation croissante des effectifs. Ainsi, comme vous pouvez le constater cette adaptation de notre capacité d'investissement, ne nous empêchera pas de mener à bien cette année encore des travaux importants d'entretien et de valorisation de notre patrimoine communal, de poursuivre l'embellissement de la ville et d'avancer des grands projets structurants du mandat. Un

soin particulier sera également porté à la recherche d'aide financière pour mener à bien ces opérations même si là aussi les possibilités s'amenuisent. Chers collègues vous l'avez compris, nous rentrons dans une période particulièrement contrainte, résultats pour une très grande part de décisions qui nous sont imposées. Cette nouvelle donne exigera des mesures difficiles que nous prendrons aux responsabilités dès le budget primitif 2015 afin de conserver un service public local de qualité, de continuer à aménager la ville, à la rendre attractive soit autant d'impératifs sur lesquelles nous nous refusons à transiger. Je vous remercie.

Mr Molino : alors, ça aurait été intéressant d'avoir, parce qu'on a eu un document de débats de réalisations budgétaires dont les grandes lignes vous ne les avez rappelées dans votre propos, mais ça aurait été bien d'avoir votre propos pour avoir le détail que vous venez de citer parce que il y a beaucoup plus de détails que ce que vous avez écrit.

Mr Le Rudulier : je viens juste de le terminer, je vous l'enverrai la prochaine fois.

Mr Molino : non mais c'était simplement pour vous dire que nous on travaille sur des documents que nous avons que vous nous transférez une semaine avant à peu près et donc après c'est difficile d'argumenter par rapport à ce que vous dites mais,

Mr Le Rudulier : c'est juste un commentaire enfin,

Mr Molino : non mais c'est simplement, voilà... Ce serait bien d'avoir les éléments. Dans les grandes lignes c'est ce qui est écrit mais vous êtes rentrés un peu plus dans le détail et ça aurait été bien d'avoir ce détail, là. Alors on ne reviendra pas sur le bilan d'activité puisque vous ne l'avez pas repris non plus dans notre débat il convient d'en parler assez longuement avant. Néanmoins nous avons décelé dans ce rapport d'activité des petites erreurs mais matériel. C'est pas grave. Simplement je le dis parce que quand on reprend les documents on peut être perturbés par cela. Vous dites à un moment donné que dans les recettes réelles de fonctionnement, il y a une progression de 3 % mais cela n'est pas une augmentation, c'est une diminution de 1,4 %. Ou 1,3 %. mais c'est probablement une erreur matérielle. Mais on va plutôt aborder les problèmes de vos orientations de budgétaires. Vous montrez prudents quant aux recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 17 964 000 €.

Mr Le Rudulier : excusez-moi, vous pouvez dire le premier point.

Mr Molino : le premier point c'est que dans une des pages de votre rapport, il est écrit que dans les recettes réelles de fonctionnement, qu'il y a une progression de 3 % des recettes or il y a une diminution des recettes de 1,3 %. C'est en 2014. Là on parle de l'activité 2014 donc moi j'ai repris vos tableaux 2014, et on voit bien qu'il y a une diminution.

Mr Le Rudulier : hors session.

Mr Molino : oui de 1 400 000. En 2014, il n'y a pas eu beaucoup de cession.

Mr Le Rudulier : non mais les sessions on les sort puisque, encore une fois, le mécanisme... Donc effectivement, dire que les recettes de fonctionnements hors session ont évolué de 3 % c'est pas une aberration.

Mr Molino : j'ai compris ça. Quand on regarde les recettes des sessions, il y a pas grand-chose, il y a 100 000 € de recettes.

Mr Le Rudulier : en 2013, on était à 18 559 713 € de recettes réelles de fonctionnement. En 2014, on est à 19 109 000 € donc il y a bien une évolution de 3 %.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Rudulier : donc voilà.

Mr Molino : d'accord. Autant pour moi OK. Donc vous montrez prudent au niveau des orientations budgétaires 2015, donc vous dites qu'il y a des recettes de fonctionnements qui s'élèveront à 17 964 000 €. Si je reprends tous les chiffres qui sont,

Mr Le Rudulier : oui ça reste un débat d'orientation budgétaire. On a été plus loin que le DOB en fait.

Mr Molino : oui tout à fait parce que là

Mr Le Rudulier : on est quasi sur un pré-budget.

Mr Molino : sur un pré budget, on est bien d'accord. Voudrais aussi un montant de dépenses de 17 424 000 €. Il y a un écart de quelque 500 000 €, théoriquement on devrait pas avoir d'écart. Donc il doit y avoir quelque chose qui se promène, je ne sais pas...

Mr Le Rudulier : vous allez un peu vite pour moi là.

Mr Molino : quand vous regardez tous les montants que vous citez dans votre rapport d'orientation 2015. Quand on fait le total de tous ces montants-là, on arrive à 17 964 000 € en dépenses.

Mr Le Rudulier : en fonctionnement ?

Mr Molino : en fonctionnement. Et quand on prend, en recettes pardon, quand on prend les dépenses, vous donnez un chiffre de 17 424 000 € (les charges de personnel, les caractères généraux etc.). Donc il y a sûrement une erreur de calcul puisqu'il y a un écart de 500 000 € théoriquement on devrait être à zéro.

Mr Le Rudulier : pourquoi à zéro ?

Mr Molino : parce que on est sur un budget.

Mr Le Rudulier : non mais attendez, là on n'est pas en train de faire le budget. Ce que je voulais dire on fait les grandes masses le reste de l'épargne.

Mr Molino : oui. D'accord ? Les 500 000 € d'écart c'est de l'épargne ?

Mr Le Rudulier : le budget communal forcément vous avez raison il est équilibré en fonctionnement et en investissement. Mais vous avez des comptes qui permettent de

Mr Molino : de dégager un autofinancement.

Mr Le Rudulier : voilà. Les excédents, vous voyez de 5700 000 euros surtout les 4,9 en fonctionnement, c'est dans un compte.

Mr Molino : oui oui d'accord. Et moi quand je fais le calcul, je vois un écart de 500 000 € et vous dites qu'il y en a pour 1 000 100 donc je pense qu'il doit y avoir des petites erreurs de calcul. Mais c'est pas bien grave.

Mr Le Rudulier : non Mr Molino c'est pas des erreurs de calcul, c'est pas un budget c'est des grandes masses budgétaires. C'est pas pareil. Vous ne pouvez pas les additionner. Il y a peut-être d'autres dépenses je ne les ai pas en tête.

Mr Molino : d'accord donc vous ne donnez pas tous les détails ?

Mr Le Rudulier : non puisque c'est un budget.

Mr Molino : OK très bien. J'en prends acte. Autant pour moi mais j'ai pas l'habitude de ce genre d'exercice.

Mr Le Rudulier : je vais vous les donner les grandes masses budgétaires comment parle.

Mr Molino : non, on n'en parlera le mois prochain, c'est pas gênant.

Mr le Rudulier : le budget est quasiment fini.

Mr Molino : non, on ne va pas faire le conseil municipal du mois prochain. Y a pas de problème. Le mois prochain en aura le détail. Et là on aura un équilibre évidemment.

Mr Le Rudulier : voilà.

Mr Molino : bon, pour ce qui est des divers investissements que vous comptez faire, sans déflorer ce que vous préparez pour le prochain conseil, vous nous dites qu'il y a 270 000 € de travaux dans les écoles, dans le document que nous avons sous les yeux.

Mr le Rudulier : oui.

Mr Molino : à quoi ça correspond ces travaux dans les grandes lignes, ce sera quoi ?

Mr le Rudulier : Roland, tu as les détails ?

Mr Schacre : les cours d'école, les façades, la peinture, les clôtures...

Mr Molino : d'accord. Les cours d'école, les stores de Romain Rolland sont déjà inscrits au budget, ils ont été ouverts en 2013 pardon.

Mr le Rudulier : pardon ?

Mr Molino : les cours d'école et l'essor de Romain Rolland ont été inscrit au budget en 2014 il y a aucune dépense qui a été faite.

Mr le Rudulier : non parce qu'on attendait la modification de la subvention du conseil général, parce que vous ne pouvez pas balancer un ordre de service si on a pas la subvention, que l'on vient d'avoir d'ailleurs.

Mr Molino : donc très bien. Il y a bien ces investissements-là qui sont inclus dans les 270 000 € que vous citez tout à l'heure ?

Mr Le Rudulier : absolument.

Mr Molino : on voit qu'il y a 30 000 € d'études pour le boulevard Frédéric Mistral, est-ce que vous avez une idée à quel moment les travaux, je parle pas des études, mais les travaux seront engagés ? Parce que c'est une voie quand même qui est importante, c'est un accès important de la commune, savoir un petit peu parce qu'il y a beaucoup de riverains qui se plaignent de l'état de la route.

Mr le Rudulier : ça va se faire en deux temps. Il y avait pas, je laisserai parler le vice-président d'Agglomération Provence parce que ça le concerne directement, les travaux concernant les réseaux enfouis, donc, Mr Le Maire...

Mr Le Maire : il a beaucoup plus deux travaux en dessous quand dessus. Parce que refaire, refiler un coup de raboteuse et remettre un enrobé dessus, c'est "pinuts" à côté de site qu'il vous faut tout refaire en dessous, parce que tous les branchements sont à reprendre. De par l'ancienneté, c'est tout à fait logique.

Mr Molino : non mais moi je voulais savoir à peu près quand c'est que les travaux pourraient démarrer, parce que les études vont démarrer, enfin je suppose, mais il y a vraiment urgence.

Mr le Rudulier : pardon ?

Mr Molino : il y a vraiment urgence de faire quelque chose sur cette voie.

Mr Le Rudulier : ce sera fait de toute façon...

Mr Molino : dans le mandat.

Mr Le Maire : ah non, en 2015.

Mr Le Rudulier : 2015.

Mr Molino : les travaux ?

Mr Le Maire : oui !

Mr Molino : ah d'accord ? !

Mr le Rudulier : on aura une inscription budgétaire d'ailleurs, on va consacrer plus de 800 000 € à la rénovation de Frédéric Mistral et Sarragousse, parce que je sais pas combien il y a de mètres linéaires.

Mr Molino : donc ça veut dire, un peu plus loin vous prévoyez 864 000 € de modernisation de voies, ça correspond à quoi alors, Frédéric Mistral ? Ou pas ?

Mr le Rudulier : absolument, en fait en consacrer une partie de notre plan pluriannuel d'investissement, enfin une grosse partie d'ailleurs, à Frédéric Mistral. Sachant que de toute façon comme il y a un transfert de compétences avec Agglomération Provence « nous sommes obligés d'accélérer » sur ce poste de dépenses.

Mr Molino : parce qu'après en 2016...

Mr le Rudulier : bon, alors qu'on est en train de voir comment on peut maintenir ce niveau d'investissement qu'on avait dans les 6 années dans les 7 années antérieures, par rapport aux transferts de compétences.

Mr Molino : d'accord. Mais bon, je suis surpris que les études n'ont pas encore démarré, puisqu'il y a 30 000 ou d'études qui sont inscrites en 2015, et que les travaux soient réalisés dans la même année... Enfin, ça me paraît..., Il va falloir qu'ils courent les gars.

Mr le Rudulier : ils vont courir oui.

Mr Molino : vous dites aussi investir 40 000 € en bas de Jean-Jaurès. C'est quels types d'investissements qui seront faits au bas de Jean-Jaurès ?

Mr Le Rudulier : bonne question. Roland ?

Mr Schacre : en bas, c'est le SMED pour les travaux.

Mr Molino : les enfouissements.

Mr Schacre : des enfouissements, oui. Ensuite, réfection de la voirie.

Mr Molino : pour 40 000 € simplement ?

Mr Schacre : non non plus.

Mr Molino : et après il y a d'autres sommes dans le pot commun de voirie ?

Mr Schacre : oui.

Mr Molino : alors, dans les projets à caractère pluriannuel, vous parlez de la construction de la nouvelle gendarmerie, ce qui est très bien, et pour lequel on avait déjà débattu. Est-ce que vous avez eu un retour de la réflexion de l'État sur cela ? Parce que d'après ce que vous avez dit, ça devait être discuté en janvier février, donc on est un février...

Mr Le Maire : alors, on a eu un retour, c'est pas que c'est vendredi dernier.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : on a été invité à la caserne, comment s'appelle cette caserne ? A Menpenti.

Mr Molino : à Marseille, oui.

Mr Le Maire : à Marseille donc oui. Il y avait le général qui commande la région PACA, il y avait, je ne sais plus le grade qu'il a, le monsieur qui s'occupe spécialement de la réfection..., Le Major Barbier, qui s'occupe plus spécialement de ce type de travaux. Bon, on a officiellement pas de documents, mais enfin ils nous ont invité, c'est pas pour nous dire qu'il n'avait pas la faire. Parce que sinon, on aurait reçu un courrier en disant que ça rentrait pas dans le projet de plan.

Mr Molino : bon, on ne savait pas comment ça se passait, c'est un écrit...

Mr Le Maire : il y aura un écrit.

Mr Molino : ils vous ont donné pour l'espoir que ça se fasse ?

Mr Le Maire : ah oui.

Mr le Rudulier : ils nous ont donné bon espoir, mais la réponse est officieuse.

Mr Le Maire : il y a 15 millions d'euros qui sont programmées, bon ça coûtera pas 15 millions, parce qu'il m'a dit « j'espère bien en faire plusieurs quand même avec 15 millions ».

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : et nous sommes, le projet de Rognac est en numéro 1.

Mr Molino : c'est très bien, c'est parfait. C'est une très bonne nouvelle.

Mr Le Maire : voilà.

Mr le Rudulier : absolument.

Mr Le Maire : on s'était battu il y a quelques années, je ne sais pas si vous aviez été sensibilisés à l'époque ?

Mr Molino : tout à fait.

Mr Le Maire : mais on voulait carrément nous supprimer la gendarmerie.

Mr Molino : oui, oui, je me rappelle très bien.

Mr Le Maire : Rognac, Berre et Saint Chamas. Toutes celles du canton.

Mr Molino : tout à fait. Il y avait eu une pétition qui avait circulé. Tout à fait. Vous évoquez le pôle d'échange multimodal également, bon les études vont commencer bientôt parce que vous avez dépouillé un appel d'offres qu'on doit compléter le dépouillement la semaine prochaine je crois ?

Mr Schacre : le 4 mars.

Mr Molino : ce projet sera financé, d'abord par la commune, mais...

Mr le Rudulier : non, mais en fait on est obligé de l'inscrire.

Mr Molino : on le met à la commune, et après ensuite en se faire rembourser, c'est ça ?

Mr le Rudulier : non, non, non. En fait on va transférer la dépense parce que en fait, on va notifier le marché, quand on notifie le marché, c'est une règle budgétaire, on est obligé d'inscrire la ligne. Mais dès lors qu'il sera notifié, il y aura un transfert de compétences d'ici deux mois, parce qu'on revient d'Aggloprovence justement pour parler de ça, et donc on aura pas engagé, c'est pas nous qui allons engager les dépenses.

Mr Molino : OK, ça ne viendra pas gonfler nos dépenses d'investissement, financièrement j'entends ?

Mr Le Rudulier : en fait, concrètement on a inscrit. C'est une réserve d'argent, si vous voulez le voir comme ça.

Mr Molino : oui, mais après comme on transfère cette réserve, c'est pas nous qui l'engageons.

Mr Le Rudulier : non, non, non. L'argent, en fait on inscrit une ligne budgétaire...

Mr Molino : oui.

Mr le Rudulier : donc on va consacrer, je sais plus, 250 000 €, en fait pouvez l'avoir comme une réserve d'argent, puisqu'on ne va pas l'exécuter cette ligne.

Mr Molino : OK très bien. Dans explication du contexte économique, dont vous parliez au tout début, nous avons relevé deux chiffres significatifs. Tout d'abord le taux de chômage, national, qui se situe aux alentours de 10 %. Et à Rognac nous avons un taux de chômage de 13,3 %. C'est ce qui est écrit dans les documents que vous nous avez fournis. Ce qui correspond à 831 demandeurs d'emploi. Dans vos orientations 2015, nous n'avons rien, ni entendu concernant le développement économique de nos zones d'activité. Essentiellement de notre zone d'activité qui est pas tout à fait..., Pour laquelle on a encore un peu de terrains il en a des zones de libre.

Mr le Rudulier : la zone des Plans.

Mr Molino : tout à fait. Il est pourtant urgent d'agir en la matière. Quand on voit autour de nous les zones d'activités se développer, comme je prends le cas de Berre, je prends le cas de Velaux, pour ne citer que les communes qui sont dans l'Agglopolé, qui sont à saturation, celle de Velaux est à saturation, mais bon il y a deux plates-formes qui sont en gestation.

Mr le Rudulier : enfin pour l'instant il n'y en a qu'une.

Mr Molino : elles ne sont pas sorties, mais enfin elles sont en gestation.

Mr le Rudulier : il faut espérer qu'elles ne se fassent pas.

Mr Molino : on est bien d'accord.

Mr le Rudulier : comme quoi l'aménagement économique doit être réfléchi.

Mr Molino : on est bien d'accord, j'aurais préféré qu'elles viennent sur Rognac.

Mr Le Maire : et non.

Mr Le Rudulier : non, 600 poids-lourds on les aurait quand même.

Mr Molino : oui mais bon, c'est à l'extérieur de la ville.

Mr le Rudulier : sincèrement Mr Molino, les plates-formes logistiques, encore une fois, là c'est un retour sur investissement de 10 ans. Il n'y a pas une vision, une pérennisation de l'emploi, et en termes de consommation de foncier par rapport au nombre d'emplois à l'hectare, c'est un gouffre.

Mr Molino : oui, mais comme vous le savez il y a deux effets. Il y a l'effet emplois, effectivement peut-être qu'il n'est pas important, il y a l'effet taxe foncières aussi. Parce que les surfaces construites sont assez conséquentes et ça peut mener des impôts quand même.

Mr le Rudulier : oui, mais on préfère une pépinière d'entreprises où on a plusieurs bâtis, on a de la diversité, de la diversité sur les activités, que de miser tout sur un secteur économique. Enfin, vous avez très bien vu ce que ça a donné quand on a fait l'économie pétrolière qui a vécu, maintenant c'est tout un bassin de vie qui s'effondre.

Mr Molino : oui, oui.

Mr le Rudulier : voilà, donc là il ne faut pas reproduire la même erreur sur ces notions de plates-formes logistiques qui poussent comme des champignons, c'est derrière parfois il y a des grands groupes qui en 6 mois changent d'orientation stratégique et on se retrouve avec des hangars vides. Vous me citez sur la zone Euroflory, il y a eu ce fameux projet qui a capoté. Donc faisons attention.

Mr Molino : oui, mais encore une fois ce que nous on constate c'est que depuis les années sur la commune il n'y a plus beaucoup, rien n'a bougé en termes de développement économique.

Mr le Rudulier : non, sur l'aspect des zones d'activités économiques, je les dis très rapidement dans mon propos, il y a une réflexion de transfert de toutes ces zones, voire même la zone des Plans au niveau d'Agglopôle Provence, puisque c'est une des compétences qui va être transférée à la métropole.

Mr Molino : j'allais y venir. Donc, comment faire prospérer ces zones d'activité ? D'abord, comme je le disais tout à l'heure, c'est source d'emplois, même si ces minime. Tout dépend ce que l'on est comme type d'activité. Mais il y a quand même source d'emplois et sources de recettes fiscales. Depuis de nombreuses années, on dit qu'effectivement il faut transférer la zone de Rognac, tout au moins une partie, en zone d'intérêts communautaire. D'accord ? Ça a été fait pour Berre, ça a été fait pour Velaux, et ce sont des zones qui ont été créés après les nôtres, bien évidemment, donc on aurait peut-être pu faire un petit que le forcing de notre côté pour faire rentrer, alors je parle que du pourtour après il y a Saint-Chamas qui rentrée, il y a Salon aussi etc.... Donc voilà. Rien dans ce sens n'a été fait. C'est dommage.

Mr Le Maire : les zones et qui ont été transférées c'étaient des zones vierges.

Mr Molino : oui, mais nous on a des terrains...

Mr Le Maire : c'était les zones potentiellement remplissables. Aujourd'hui, nous, dans la zone de Rognac, elle était...

Mr Molino : dans la zone des Plans, nous avons des terrains qui sont nus qu'on aurait pu transférer et après, acheter d'autres terrains, Agglopôle ce serait chargé d'acheter d'autres terrains pour accroître la surface à construire. Mais bon.

Mr le Rudulier : la zone des Plans était inondable à l'époque.

Mr Molino : oui, ils sont toujours mais bon...

Mr le Rudulier : attendez Mr Molino. Vous verrez qu'un transfert de compétences c'est pas si simple que ça.

Mr Molino : non, non.

Mr Rudulier : vous avez la notion de dépenses, la notion de recettes, l'impact sur l'attribution de compensation et derrière le transfert il y a eu des acquisitions au niveau de la commune, depuis des années, qui s'élèvent aux alentours d'un million d'euros. Et là-dessus nous n'avons jamais cédé, il en peut rendre hommage au maire, par rapport à Agglopôle Provence qui voulait bel et bien reprendre la zone de manière gratuite. On n'était pas prêt à s'asseoir sur 1 million d'euros.

Mr Molino : on a vendu 1 million d'euros ?

Mr Le Maire : c'est pas vendu, on a acheté.

Mr Molino : on a acheté pour 1 million d'euros ?

Mr Le Maire : voilà.

Mr le Rudulier : on est propriétaire de 49 % de la zone des Plans.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : c'était pas complètement gratuit et société à l'euro symbolique. Mais à nouveau symbolique ça me convenait pas de donner 14 ha à Agglopôle pour un euro symbolique.

Mr le Rudulier : je vous rassure, ça n'a rien à voir avec nos excédents de fonctionnement.

Mr Molino : non, non, non. On est bien d'accord. Enfin bon, moi ce que je vois c'est que dans cette zone n'a pour l'instant il n'y a rien qui pousse, pourtant on est très bien placé en termes d'infrastructures routières, autoroutière, ferroviaire, aéroportuaires... On est très bien placé donc moi je me demande si on a vraiment envie de développer cette zone. Parce qu'il faut absolument le faire. Aujourd'hui, vous disiez tout à l'heure que de par le fait des diminutions les dotations de l'État, va rentrer dans la métropole dont on ne sait pas comment va être mangé... Il faut qu'on crée un maximum de richesses sur la commune pour pouvoir continuer à investir et a proposé à notre population un certain nombre d'activités. Voilà, donc ça fait des années que sur cette zone de là on n'a rien vu bien le contraire, on a vu les gens partir. On a vu des sociétés fermer, mais comme ça a pu se faire dans d'autres zones, donc voilà. Daher est parti, depuis que Daher est parti on a plus rien, c'est un no man's land là-bas, donc il y a eu des départs et il n'y a pas eu beaucoup d'arrivées il on a rien créé par la suite. C'est le constat que je fais.

Mr Le Maire : je ne sais pas si vous avez l'occasion de passer sur la nationale 113, mais au départ puisque vous parlez du mandat précédent, au début du mandat précédent il y avait BM Inter.

Mr Molino : oui.

Mr Le Maire : aujourd'hui c'est pratiquement plein, dans la zone dite quartier des Canourgues.

Mr Molino : Aux Canourgues, oui.

Mr Le Maire : voilà, par contre la zone, c'est pour ça que nous avons engagé une procédure de passage de POS en PLU entre autres, parce que aujourd'hui cette zone étant zone NAE je ne sais plus combien, et donc sauf à passer par une procédure de

ZAC qui est très compliquée... Et on n'a pas eu l'autorisation préfectorale de faire une révision du POS...

Mr Molino : parce que le PLU il fallait faire...

Mr Le Maire : non, non, non, je parle pas du PLU. Le PLU c'est 12 mois, mais je parle dans les cinq ans précédents, la préfecture ne nous a pas autorisé à modifier le POS, à faire une révision qui nous permettrait de transférer...

Mr Molino : de transférer et de mettre notre zonage... Mais bon,

Mr le Rudulier : juste dire que l'on a bien fait, c'est un peu caricatural. Il faut savoir qu'on maîtrise, comme je vous l'ai dit, 49 % du foncier. Reste 51 % de propriétaires privés et que, effectivement, en parallèle de la démarche du passage POS en PLU qui va me permettre d'aménager cette zone, au-delà de passer en ZAC et en déclaration d'utilité publique pour contraindre les propriétaires à vendre, on a quand même fait appel un des services extérieurs pour faire de la veille foncière, il faut savoir que la veille foncière c'est ce qui prend le plus de temps en matière d'aménagement, donc depuis quelques mois, voire quelques années maintenant on a des prestataires de services, on ne va pas citer les noms, qui font cette veille de là pour capitaliser le foncier et pour aller très vite après, dans la réalisation de l'aménagement de la zone. Voilà.

Mr Molino : oui mais bon, est-ce qu'on a eu des porteurs de projets ?

Mr le Rudulier : s'agissant des porteurs de projets, on aura un cahier des charges très stricts, et là je reviens par rapport à ce que vous disiez, sur les activités que l'on voudra implanter sur cette zone là, avec des ratios comme le nombre d'emplois à l'hectare, avec la diversification qui sera un des critères, et on imposera à l'aménageur, à travers ce cahier des charges, le choix des entreprises « qui devront être implantées ».

Mr Molino : d'accord.

Mr le Rudulier : voilà. Donc ça, c'était réfléchi quand même.

Mr Le Maire : deux remarques. Nous avons été contactés il y a quatre ou cinq ans par le propriétaire de la CAT, la CAT c'est les voitures, qui voulait s'agrandir de 8 ha. Donc il s'engageait à déplacer la route qui fait le S, à hauteur en gros du parking, et donc il m'a dit : « je vais m'agrandir de 8 ha ». Je lui ai dit : « mais est-ce les propriétaires sont d'accord ? » C'est un Anglais, il parlait très bien français d'ailleurs, il m'a dit : « mais Monsieur, quand on sort le chéquier les propriétaires sont d'accord. ». Alors je lui dis : « la municipalité de Rognac et propriétaires d'environ 40 % des terrains et tant que je serai maire vous n'agrandirez pas la CAT ! » Parce que la CAT, ça consomme des mètres carrés, des centaines de mètres carrés et ça rapporte rien.

Mr Molino : ni en emploi, ni en foncier, on est bien d'accord.

Mr Le Maire : deuxième remarque, vous disiez tout à l'heure à propos du parc EuroFlory et de Velaux, mais l'avantage de ces deux structures c'est que le parc EuroFlory ils ne se sont pas trop creusés les méninges pour trouver une appellation c'était la ferme de Flory. Voilà.

Mr Molino : tout à fait.

Mr Le Maire : donc et ils ont racheté une ferme, qui appartenait à un propriétaire. Nous nous avons 40 propriétaires, c'est plus compliqué. Et la Verdière c'est un seul propriétaire aussi.

Mr Molino : bon, je ne peux pas vous laisser dire ça sur EuroFlory, parce que moi j'ai travaillé sur le site pétrochimique de Berre, j'occupais du foncier, et il y avait une multitude deux propriétaires cette zone-là.

Mr Le Maire : oui mais il y avait déjà une ferme.

Mr Molino : ah ben oui.

Mr Le Maire : ça aide. Quant vous êtes d'accord avec le propriétaire de la ferme, comme l'a fait la Shell à l'époque quand ils ont acheté la ferme de la Grande Bastide, où étaient les grands-parents ils étaient pas propriétaires ils étaient que métayers, dont ils ont racheté 160 ha d'un coup.

Mr Molino : tout à fait.

Mr Le Maire : c'est plus facile à négocier avec un seul propriétaire, d'autant plus que ses propriétaires là à l'époque, ils étaient pas un seul propriétaire ils étaient 40 propriétaires, parce que c'était l'arrière-grand-père qui avait acheté mais étaient tous d'accord, il y en avait même qui savait même pas où elle était cette ferme.

Mr Molino : mais je peux vous dire, encore une fois, cas EuroFlory, détrompez-vous il n'y avait pas qu'un seul propriétaire, il y en avait des dizaines. Le plus gros était Flory.

Mr Le Maire : oui mais EuroFlory, ça fait 20 ans qu'on en parle.

Mr Molino : oui, mais c'est développé depuis une dizaine d'années.

Mr Le Maire : comme vous voyez l'aménagement de, je ne sais pas comment s'appelle ce quartier, peut-être que Madame Caillol va le savoir, puisque c'est ton pays d'origine, en bas d'Eyguelles, non pas les Granettes, Les Jalassières peut-être, voilà c'est quelque chose qui a démarré il y a 20 ans.

Mr Molino : oui. D'accord. Alors le deuxième chiffre qui a attiré notre attention, c'est la baisse de la population. Dans le contexte que vous nous avez cité, on a 381 habitants entre 2010 et 2014. Est-ce que vous êtes posés la question de la raison de cette baisse?

Mr le Rudulier : alors, c'est bien de se poser la question, c'est pour ça qu'il faut faire toujours attention aux ratios qu'on utilise, parce que dans le ratio que vous utilisez dans le flash infos, vous parlez par rapport à un nombre d'habitants qui est celui-ci et qui n'est pas le vrai chiffre. Pourquoi ? Par ce que, concrètement vous savez qu'il y a un recensement partiel de l'INSEE, quartier par quartier étalé sur neuf ans et que concrètement on a des difficultés à l'heure actuelle, en ce moment on a le recensement pour les quartiers, à faire l'agrégation de toutes ces données. Donc, au regard des permis de construire, au regard de la construction des logements possibles, il est impossible que Rognac perde de la population.

Mr Molino : pourtant ce sont des chiffres qui sont officiels.

Mr le Rudulier : oui, mais il suffit que le quartier par exemple de la Plantade n'est pas été pris en compte, où sera pris en compte uniquement dans deux ou trois ans, vous allez avoir un accroissement, un saut énorme dans deux ou trois ans.

Mr Molino : quand on regarde un petit que les courbes...

Mr le Rudulier : oui, ça décroît. Je vous explique le deuxième principe du gouvernement, vous savez que la dotation globale de fonctionnement est calculée aussi par rapport au monde du temps, il a tout intérêt effectivement à ce que la population soit à la baisse pour que la DGF, mécaniquement soit à la baisse.

Mr Molino : oui mais bon, cela dit il faut se poser dans la question. Parce qu'effectivement, on a créé des logements sociaux, entre autres...

Mr le Rudulier : en autres, mais je parle aussi, il y a certains quartiers où il y a du développement en matière d'urbanisme.

Mr Molino : oui, on le voit en commission d'urbanisme, des constructions...

Mr le Rudulier : il n'y a pas eu d'exode rural...

Mr Le Maire : et puis pour trouver un logement vide à Rognac, c'est coton. J'étais intervenu auprès de l'INSEE il y a deux ans déjà, je leur ai dit : « comment se fait-il qu'on soit obligé d'ouvrir des classes, que le collège on est passé au-dessus de la barre de 600 élèves, il y a de plus en plus d'élèves et il y a de moins en moins de monde, il faudra m'expliquer ». Il y a une année en avait diminué, la population estimée avait diminué et ça correspondait à moins qu'aux nombres de permis de construire quand l'avait délivré.

Mr Molino : cela dit, nous nous on se fie, encore une fois, sur les chiffres. On se pose des questions effectivement sur les baisses. Alors il y a peut-être des erreurs ou tout au moins des mauvais comptages, des comptages qui sont faits de façon ciblée et on va pas au bon endroit, alors il est vrai qu'il faudrait faire un recensement général, mais bon...

Mr le Rudulier : le dernier c'est celui de 1999.

Mr Molino : oui, voilà. Ça fait 20 ans pratiquement, c'est sûr. Mais bon la baisse déjà, si baisse il y a, et selon les chiffres c'est ce qui se passe, elle est due fait effectivement d'une part, il y a un bassin d'emploi qui diminue, d'accord ? On n'a pas de zones d'activités qui développent des emplois, on a peut-être aussi, mais bon vous avez dit que vous essayez de changer un petit peu les choses, le cadre de vie est à améliorer. Et il y a aussi l'animation culturelle qu'il faut peut-être développer, ça attirera peut-être un peu plus de monde. Alors c'est certain, et ne me faites pas dire ce que je ne veux pas dire, il ne faut pas arriver à des populations énormes, parce que derrière comme vous le savez très bien, il faudrait mettre en adéquation, tous les bâtiments publics etc. etc. Donc on n'a pas les moyens et vous le savez très bien d'accueillir des milliers de populations. Cela dit, avec la métropole qui arrive on sera peut-être obligé d'accueillir le futur un certain nombre de personnes, puisqu'il vraiment probablement dans certains quartiers de Marseille, par qu'à Rognac, là on parle un petit peu dans tout le département, comme ça se fait dans certaines villes comme à Paris comme ça s'est fait à Lyon, des quartiers qui vont être complètement détruits à Marseille, dans les quartiers nord notamment ou d'autres quartiers où il y a des barres d'ensemble énorme, l'habitat

va être un peu revu et corrigé et donc il y aura sûrement une fluctuation de population à droite et à gauche. Donc pas tout le monde restera sur Marseille d'autant plus que j'ai lu récemment, que sur Marseille aussi l'immobilier commençait à devenir relativement cher, ça n'a pas de commune mesure avec Aix, mais bon peut-être que dans les petites communes comme les nôtres, celle du pourtour de l'étang de Berre, même si les prix sont élevés ils ne sont pas aussi importants qu'à Aix ou à Marseille, on aura peut-être une fuite de la population vers chez nous.

Mr Le Maire : c'est comme la mode ça. Ça revient périodiquement.

Mr Molino : oui.

Mr Le Maire : parce qu'en 78 quand ils ont construit les frégates, moi je n'étais pas à la Mairie mais enfin j'habitais déjà Rognac, les frégates avaient été construites pour abriter les quartiers nord de Marseille, c'est le bruit qui courait.

Mr Molino : mais c'est pas des bruits moi, je dis qu'il y aura probablement une mutation ou un transfert de population.

Mr Le Maire : mais je vous rassure, compte tenu du reliquat de zones constructibles à Rognac, je ne sais pas où on les mettrait.

Mr Molino : oui mais bon.

Mr Le Rudulier : là où l'on peut vous donner raison c'est que de toute façon il n'est pas concevable d'avoir une progression démographique énorme puisque derrière il y a des incidences notamment en matière d'équipements publics et donc des investissements à faire, et on n'est pas dans cette logique-là.

Mr Molino : dans cette logique-là.

Mr Le Rudulier : tout l'intérêt des outils de planification urbaine comme le plan local de l'habitat et à travers lui la transcription au niveau du PMU, ou étant donné qu'on va perdre cette notion de COSS, il peut y avoir certains quartiers où la densification ferait que il y aurait un appel d'air par rapport à cette migration démographique. Là encore on a des outils qui permettront de contenir cette densification, notamment en termes d'espaces verts ou d'auvent de bâtiment. Donc ça on y reviendra dans le cadre du PLU pour voir quel est notre niveau de population qu'on doit atteindre à l'échelle 2020 voire de 2025 pour mettre en place les outils de planification.

Mr Molino : comme il se dit que la métropole va récupérer un certain nombre de compétences et notamment en termes de tout ce qui est construction etc.,

Mr Le Rudulier : pour l'heure ça n'est pas encore fait. Et là je vous parle du PLU de Rognac.

Mr Molino : oui mais est-ce qu'il qui sortira avant la mise en place de la métropole ?

Mr Le Rudulier : obligatoirement puisque là on est en cours de PADD, c'est un coût parti donc a fortiori, on a jusqu'au 31 mars 2017 pour l'approuver au sein de la commune.

Mr Molino : oui. Les dates sont là pour le fixer mais on est dans la métropole au 1er janvier 2016 ?

Mr Le Maire : oui mais enfin, à Rognac on a des contraintes qui sont draconiennes mais là c'est un avantage parce qu'on a d'un côté la loi littoral et de l'autre côté on a Natura 2000. Donc on est quand même relativement protégés.

Mr Le Rudulier : je vous rassure on ira au bout du PLU.

Mr Molino : non mais de toute façon c'est certain qu'on ira au bout du PLU mais je dirais qu'après on n'aura peut-être plus les billes en main pour faire ce que l'on veut. Tout simplement, avec la métropole, j'entends, et cela n'est pas propre à Rognac, c'est valable pour toutes les communes. Et donc Rognac en fait partie. Voilà.

Madame Lambrechts : je voudrais faire une petite intervention. Je serais certainement moins longue que Mr Molino et moins précise aussi parce que c'est vraiment dans le cadre du débat d'orientation donc on n'ira pas plus loin. Messieurs Mesdames, le budget primitif donc et le premier acte obligatoire effectivement du cycle budgétaire annuel d'une collectivité. Un acte qui va engager et déterminer la vie du service public local et qui a donc une implication directe sur la vie quotidienne des rognacais et rognacaises. Nous devons établir un budget dont l'unique objectif doit être, rappelons-le, la réponse aux besoins réels de notre population. Dans un contexte économique et social marqué par une crise qui s'approfondit. Pour répondre aux critères européens et compenser en partie les 40 milliards d'euros deux cadeaux fiscaux offerts notamment aux entreprises. Les communes de France vont voir leurs dotations d'état amputées de 11 milliards d'euros d'ici 2017. Ces largesses qui ne font l'objet d'aucune contrepartie ont un effet pour le moins douteux sur l'emploi avec un chômage qui frappe désormais 5,2 millions de nos concitoyens dont 831 Rognacais comme on l'a rappelé qui sont inscrits à pôle emploi. Dans le même temps, les principales grandes entreprises, il faut le rappeler aussi, ont versé 56 millions d'euros à leurs actionnaires sous forme de dividendes. C'est 6 milliards de plus que le plan de réduction de dépenses publiques annoncé par le premier ministre au mois d'avril. C'est 3 milliards de plus que ce que l'État a versé aux communes chaque année. C'est cinq fois plus que ce que l'on prend aux finances locales et donc aux habitants en termes de réponse à leurs besoins. C'est donc près de 60 % de la baisse de la DGF, qui sont pour Rognac, comme Mr le Rudulier l'a déjà rappelé, une baisse d'environ 600 000 € par an soit 1,2 millions d'euros d'ici 2017. Face à cette austérité imposée par l'union européenne est reliée par l'État, nous pouvons nous féliciter de l'ambition affichée localement de réhabiliter la voirie, les écoles, et la construction de la nouvelle gendarmerie. Pour autant, nous devons prendre en compte les trois tendances que l'on peut constater sur Rognac et qui viennent d'être rappelées aussi (l'évolution du chômage, la baisse de la population constatée ; en fonction de ce qui vient d'être échangé mais qui est quand même aujourd'hui réelle sur les comptes que vous nous présentez ; et l'évolution des revenus par habitant qui eux par contre, sont à la hausse). La corrélation de ces éléments nous amène à penser que clairement ce sont les foyers les plus modestes qui rencontrent des difficultés à rester sur la commune. Les difficultés que l'on pourrait voir liées au manque de logement social puisque malgré les efforts des dernières constructions qui ont été faites, Rognac est encore très loin des 25 % de logement social exigé par la loi républicaine qui est la loi SRU. Les difficultés aussi liées à l'emploi, comme on l'a dit, au vu de la désindustrialisation du bassin d'emploi et au manque de perspectives aussi dans la fonction publique avec le recours de plus en plus généralisé des salariés contractuels qui bien que maîtrisés n'en sont pas moins précaires. Des difficultés aussi liées au prix des transports en commun puisqu'on est quand même une ville qui est relativement loin de Marseille et que pour la recherche de l'emploi c'est des dépenses

qui rentrent dans les frais des ménages. Donc à mon sens, et au sens de mes collaborateurs, le budget 2015 doit avoir l'ambition de répondre notamment à ses difficultés. Aussi vous savez que j'approuve totalement la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale. Le budget des familles souffre déjà suffisamment de la stagnation des salaires et de la cherté du coût de la vie. Pour résumer cette intervention, dans ce contexte économique social difficile, la mise en place prochaine de la métropole marseillaise, tout doit nous pousser à répondre rapidement et concrètement au vivre ensemble. Et à faire de Rognac, effectivement une ville de coopération, de solidarité, une ville innovante moderne et humaniste. Voilà.

Mr Le Maire : là on ne vote pas. Passons au rapport suivant : renouvellement du contrat enfance jeunesse 2014 – 2017. Madame Houdais.

Madame Houdais : Le Contrat Enfance Jeunesse est une convention d'objectifs et de cofinancement avec la Caf, qui est un partenaire financier privilégié. L'utilité, j'allais dire pourquoi un contrat enfance jeunesse pour une commune, c'est toujours pour poursuivre la politique qu'on appelle le développement en matière d'accueil de mineurs. Alors je fais synthétique. C'est un plan d'action qui est dédié envers le public de la petite enfance et de la jeunesse. Donc ce qui est demandé ce soir c'est d'approuver cette convention d'objectifs et de financement au contrat enfance jeunesse avec la CAF et d'autoriser Mr Le Maire à la signer.

Mr Le Maire : qui est contre ? Il s'appartient ? Merci. Le rapport suivant c'est une garantie d'emprunt pour le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures et de la modernisation des attractions de 90 logements à la résidence le Montaigne en faveur de la société domicile action logement du groupe UNICIL. Je vous rappelle simplement avant de vous présenter ce rapport, qu'on avait été contacté pour donner l'autorisation à UNICIL de vendre ces appartements. Que j'ai refusé évidemment puisque s'ils vendaient les appartements, ça nous faisait 90 logements sociaux de moins et du coup ils envisagent de les rénover.

Mr Le Rudulier : on vous a un petit peu tout dit dans le titre mais juste pour préciser le montant du prêt de 140 580 € qui est le montant à garantir, et en ce qui nous concerne et de 63 261 € voilà tout simplement. C'est une garantie d'emprunt qui nous permet de mieux maintenir notre contingent communal.

Mr Molino : la garantie coûte quelque chose à la commune ?

Mr Le Maire : non. C'est juste un bout de papier.

Mr Molino : d'accord. C'est tout.

Mr Le Maire : quand c'est des grands groupes comme ça on ne prend pas beaucoup de risques. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro 9 : c'est une approbation de la convention entre la commune et la poste concernant de la mise en place d'un parc CIDEX sur le domaine public. Donc nous avons été contacté par la poste afin de voir si nous étions partenaires avec eux pour créer ces parcs CIDEX. C'est des batteries de boîte aux lettres à l'entrée des lotissements etc. donc on aurait eu tort de dire non puisque la poste fournit et place le matériel. Donc je vous demande d'approuver cette convention concernant l'installation de nouvelles boîtes aux lettres groupée sur le domaine public à titre gratuit voilà. C'est-à-dire que nous on leur donne l'autorisation et eux ils font. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Et l'obligation nous

est faite aussi que si vous prenez l'ensemble des conseils municipaux de l'année, vous pouvez refaire le bilan puisque c'est le bilan des acquisitions et cession immobilière 2014. Donc vous avez la liste de ce qui a été acquis ou cédé. Voilà.

Mr Molino : une petite question. On avait au cours du conseil municipal du 20 juin, il y avait deux ventes et un échange (Amaudru, Wilson et Billot). Ça n'a pas été signé ? On connaît la raison de la non signature de ces actes-là ?

Mr Le Maire : Amaudru c'est sûr ça n'a pas été signé.

Mr Molino : non mais d'accord mais c'est quoi la raison ?

Mr Le Maire : la raison c'est que Mr Amaudru veut vendre sa maison et c'est l'acquéreur qui...

Mr Molino : ah d'accord.

Mr Le Maire : c'est la maison qui est dans l'avenue des Pins, tout entière.

Mr Molino : donc la vente ne se fera que lorsqu'il aura vendu son bien, d'accord.

Mr Le Maire : voilà.

Mr Molino : non mais c'est simplement pour savoir s'il y avait des problèmes... Et Wilson et Billot ? Il y avait un échange de terrain ?

Mr Le Maire : c'est un échange...

Mr Molino : non mais je voulais savoir s'il y avait une raison particulière que les actes ne soient pas signés tout simplement.

Mr Le Maire : c'est sans doute que les actes notariés n'ont pas été encore faits.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : il y en a un autre qui a été fait aussi, c'était avec la famille Tessier. C'était une session à un euro symbolique. Je vois qu'il n'y ait pas.

Mr Molino : si si il y est. La famille Tessier y est, oui !

Mr Egéa : par contre à l'impasse des pins on a vendu 11 m pour un euro. C'était un terrain qui avait été prêté par la mairie ça ? 11 m² pour un euro. Marigny. C'est un terrain qu'on avait acheté.

Mr Le Maire : oui. Qui avait été cédé. Parce que Mr Marigny c'est le troisième propriétaire. Le premier propriétaire à l'origine c'était Mr Agara. On avait cédé une partie, en échange, au-dessus du bassin de rétention.

Mr Le Rudulier : donc les 170 000 €, Mr Molino, c'est pour l'investissement.

Mr Molino : Oui, c'est parfait là, PRB c'est très bien.

Mr Le Rudulier : Et le montant total des cessions, c'est pour l'investissement.

Mr Molino : Euh, oui...

Mr Le Rudulier : C'est pour financer nos investissements futurs.

Mr Molino : Oui, oui. C'est très bien d'avoir vendu 65000 € à PRB, parce qu'au moins on crée de l'emploi.

Mr Le Rudulier : On est loin des 3000.

Mr Molino : Oh, on va y arriver à la fin du mandat peut être.

Mr Le Maire : Oui, mais là PRB ça va pas créer beaucoup d'emplois parce que c'est principalement du parking.

Mr Molino : Ah, c'est pas un bâtiment PRB ?

Mr Le Maire : Non, non. C'est le bâtiment qui est au bout de leur habituelle propriété, au fond ils font une légère extension.

Mr Molino : Si on vend des terrains pour qu'il y ait des créations...

Mr Le Maire : Mais de toutes façons c'est un terrain coincé entre PRB et la voie ferrée, y a qu'eux qui pouvaient l'acheter.

Mr Molino : On est bien d'accord. Mais on l'a bien vendu.

Mr Le Maire : Ca a été estimé par le service des domaines.

Voilà, ce conseil municipal est terminé, ne partez pas sans avoir signé.